

DOSSIER TECHNIQUE ET FINANCIER

**PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL
À L'INSTITUT DES SCIENCES AGRONOMIQUES DU BURUNDI
(ISABU)**

BURUNDI

**CODE DGCD : NN 300 4517
CODE NAVISION : BDI 07 043 11**

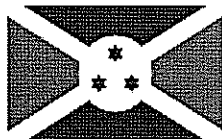


TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
ABRÉVIATIONS.....	5
RESUMÉ.....	7
FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION.....	9
1. ANALYSE DE LA SITUATION.....	10
1.1 Le secteur agricole et les principaux défis.....	10
1.2 Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.....	12
1.3 Le document « Nouvelle Stratégie pour le Secteur Agricole » ou « Stratégie Agricole nationale 2008-2015 ».....	12
1.4 La recherche agronomique au Burundi.....	14
1.5 Des institutions de recherche partenaires potentiels.....	15
1.6 Diagnostic sur l'ISABU.....	18
2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	23
2.1 Principes et axes stratégiques de l'intervention.....	23
2.2 Bénéficiaires.....	25
2.3 Zone d'intervention.....	26
2.4 Organisations partenaires.....	27
3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE.....	29
3.1 Objectif général.....	29
3.2 Objectif spécifique.....	29
3.3 Résultats attendus.....	29
3.4 Activités à mettre en œuvre.....	29
3.5 Indicateurs et sources de vérification.....	36
3.6 Risques et hypothèses.....	37
4. RESSOURCES.....	41
4.1 Ressources financières.....	41
4.2 Ressources humaines.....	44
4.3 Ressources matérielles.....	45
5. MODALITÉS D'EXÉCUTION.....	47
5.1 Cadre légal et responsabilités administratives.....	47
5.2 Structures de suivi et contrôle du projet.....	47
5.3 Modalités de gestion.....	50
5.4 Responsabilités financières.....	50
5.5 Suivi et Evaluation.....	53
5.6 Mécanismes d'approbation des adaptations au DTF.....	55
5.7 Clôture de la prestation.....	56
6. THEMES TRANSVERSAUX.....	57

6.1	Environnement.....	57
6.2	Genre	57
6.3	Economie Sociale.....	57
6.4	Droits de l'Enfant	58
6.5	HIV / SIDA	58
7.	ANNEXES.....	59
7.1	Annexe n°1 – Cadre logique.....	59
7.2	Annexe n°2 – Calendrier d'exécution – Chronogramme.....	65
7.3	Annexe n°3 – TdR du personnel long terme.....	68
7.4	Annexe n°4 – Liste indicative des équipements et de réhabilitation	72
7.5	Annexe n°5 – Missions d'appui proposées pour le début du projet	76
7.6	Annexe n°6 – Informations complémentaires sur l'Isabu	79

h

ABRÉVIATIONS

\$US :	Dollar américain
AFD :	Agence Française de Développement
AGROBIOTECH:	Agro-biotechnologie
ASARECA:	Association for Strengthening Agricultural Research in Eastern and Central Africa
AT :	Assistant Technique
BAD :	Banque Africaine de Développement
BRB :	Banque de la République du Burundi
CEPGL :	Communauté Economique de la région des Grands Lacs
CGIAR :	Groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale
CIALCA :	Consortium for Improving Agriculture-based Livelihoods in Central Africa
CNCA :	Comité National de Coordination d'Aide
CNDRR :	Commission Nationale pour la Démobilisation, la Réintégration et la Réinsertion
CNRS :	Commission Nationale pour la Réhabilitation des Sinistrés
CNTA :	Centre National des Technologies Alimentaires
CNTB :	Commission Nationale des Terres et autres Biens
CSLP :	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CTB :	Coopération Technique Belge
CVHA :	Cultures Vivrières de Haute Altitude
DELCO :	Délégué à la Cogestion
DGA :	Direction Générale de l'Agriculture
DGCD :	Direction Générale de la Coopération au Développement
DGE :	Direction Générale de l'Elevage
DGMAVA :	Direction Générale de la Mobilisation pour l'Autodéveloppement et la Vulgarisation Agricoles
DGPAE :	Direction Générale de la Planification Agricole et de l'Elevage
DI :	Directeur de l'Intervention
DPAE :	Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
DTF :	Dossier Technique et Financier
FAC-AGRO :	Faculté d'Agronomie
FAO :	Food Agriculture Organisation
FARA :	Forum Africain pour la Recherche Agronomique
FBU :	Francs Burundais
FED :	Fonds Européen de Développement
FIDA :	Fonds International pour le Développement Agricole
GRH :	Gestion des ressources humaines
IDA :	International Development Agency
IFPRI :	International Food Policy Research Institute
IITA :	International Institute for Tropical Agriculture
ILRI :	International Livestock Research Institute
INIBAP :	International Network for Improvement of Banana and Plantain
IOV :	Indicateur Objectivement Vérifiable
IPGRI :	International Plant Genetic Resources Institute
IPPTE :	Initiative Pays Pauvres Très Endettés

IRAZ :	Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique
ISABU :	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
MEATTP :	Ministère de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics
MEUR :	Million(s) d'euros
MINAGRIE :	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MINIB.G.IGE.AL :	Ministère de la Bonne Gouvernance, de l'Inspection Générale de l'Etat et de l'Administration Locale
MINICOMMERCE :	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MINIJUSTICE :	Ministère de la Justice et Garde des Sceaux
MININTER :	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MINIPLAN :	Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale
NARI :	National Agricultural Research Institutes
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCB :	Organisation des Communautés à la Base
OCIBU :	Office des Cafés du Burundi
ODP :	Opérateur de Proximité
OHP :	Office de l'Huile de Palme
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONAMA :	Office National de Mécanisation Agricole
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OP :	Organisation de Producteurs
OTB :	Office du Thé du Burundi
PAM :	Programme alimentaire Mondial
PARSAD :	Projet d'Appui à la Restauration de la Sécurité Alimentaire Durable
PHYTOLAB :	Phyto-technologie Laboratoire
PIB :	Produit Intérieur Brut
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPCDR :	Programme Post-Conflict de Développement Rural
PRASAB :	Programme de Réhabilitation Agricole et de Gestion Durable des Terres
PRDMR :	Programme de Relance et de Développement du Monde Rural
PSSA :	Projet Spécial de Sécurité Alimentaire
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
RAF :	Responsable Administratif et Financier
RDC :	République Démocratique du Congo
REDABU :	Réseau de Documentation Agricole au Burundi
SARGIA :	Système d'Alerte Rapide et de Gestion de l'Information Agricole
SCAC :	Service de Coopération et d'Assistance Culturelle (France)
SCARDA :	Programme de Renforcement des Capacités pour la Recherche Agricole et le Développement en Afrique
SIM :	Système d'Informations sur les Marchés
SIVCA :	Société Industrielle pour la Valorisation du Café
SMCL :	Structure Mixte de Concertation Locale
STABEX :	Stabilisation des Exportations
UCODE :	Union des Coopératives de Développement
USAID :	United State Agency for International Development

RESUMÉ

1. La recherche agronomique au Burundi est principalement conduite par l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), et dans une moindre mesure par l'Université (facultés d'agronomie, des sciences, d'économie) et par le Centre National des Technologies Alimentaires (CNTA).

2. Les premiers appuis de la Belgique à la recherche agronomique au Burundi remontent à 1929. Pendant très longtemps de nombreux assistants techniques belges ont appuyé les chercheurs burundais dans leurs travaux, et des résultats ont été obtenus dans différents domaines (amélioration variétale, techniques culturales, gestion de la fertilité, amélioration des systèmes d'élevage, etc.). Les événements du début des années 1993 ont porté un coup d'arrêt aux programmes de coopération, et la recherche agronomique, comme les autres secteurs, est en phase de réhabilitation.

3. L'ISABU dont le siège est à Bujumbura compte actuellement 65 chercheurs et une centaine de techniciens, 6 stations et 14 centres de recherches, 8 laboratoires, ainsi que 3 antennes régionales. Sous tutelle du MINAGRIE, le pilotage est assuré par un conseil d'administration, une direction générale et 3 directions techniques. De nombreux programmes de recherche¹ subdivisés en de multiples composantes constituent la trame organisationnelle. Les appuis externes actuels à l'ISABU sont limités : Projet PRASAB-Banque mondiale (réhabilitation), SCARDA-FARA (formation des chercheurs), Union européenne (appui à quelques programmes de recherche).

4. Le diagnostic met en évidence le besoin pour l'ISABU : (i) de se doter d'un Plan directeur qui permettrait de hiérarchiser les priorités de recherche en fonction des orientations nationales de politique agricole, des besoins exprimés par les utilisateurs de la recherche, des contraintes et atouts des différentes régions agro-écologiques, (ii) de remettre en état certaines infrastructures et de se doter d'équipements lui permettant d'accomplir ses missions prioritaires, (iii) de mettre en place une fonction de Gestion des ressources humaines pour une meilleure adéquation missions/profils, mettre à niveau, redynamiser et fidéliser les chercheurs et techniciens, (iv) de développer des partenariats sous-régionaux et internationaux pour accroître son potentiel de recherche, ainsi que des ancrages avec des programmes de terrain, (v) de mener des recherches à caractère prospectif pour éclairer les décideurs sur les évolutions du secteur agricole et formuler des recommandations, (vi) d'améliorer ses capacités de transfert, diffusion et communication des résultats de la recherche, (vii) de procéder à des ajustements de son organisation interne pour une meilleure efficacité, (viii) de sécuriser ses sources de financement.

5. Le Projet d'Appui Institutionnel à l'ISABU objet de cette formulation, pour une période de 3 ans et un budget de 3 millions d'euros, va fournir un appui à l'ISABU dans les différents domaines indiqués au point ci-dessus. L'objectif global est de « Contribuer à la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi par un développement agricole durable », et l'objectif spécifique retenu est : « La recherche agronomique de l'ISABU est orientée vers la production de résultats et recommandations répondant aux priorités des utilisateurs de la recherche, sur le moyen et sur le long terme ».

6. Cinq résultats sont attendus : (i) Un Plan directeur de la recherche agronomique axé sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus des producteurs permet

¹ Cultures industrielles, tubercules, légumineuses, céréales, défense des végétaux, fruits et légumes, technologie agro-alimentaire, production animale, conservation du germoplasme, production de semences, socio-économique rurale, gestion conservatoire des eaux et des sols, transfert des technologies, analyses chimiques, appui technique.

d'orienter la recherche sur le moyen et le long terme, (ii) Les organes de l'ISABU fonctionnent de manière efficace, (iii) La gestion des ressources humaines est améliorée, (iv) La réhabilitation et renforcement des infrastructures et des équipements facilitent le travail de recherche, en lien avec les programmes prioritaires de l'ISABU, (v) Les programmes de recherche prioritaire sont mis en œuvre et des synergies sont développées avec le terrain.

7. La Direction du projet sera composée du directeur général de l'ISABU et d'un assistant technique international. La direction sera basée au siège de l'Institut. Un RAF, mis à disposition par la CTB au sein de la DAF, assurera la gestion et donnera un appui transversal.

FICHE ANALYTIQUE DE L'INTERVENTION

N° d'intervention DGCD	NN 3004517
Code Navision CTB	BDI 0704311
Institution partenaire	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
Durée de l'intervention	36 mois pour l'exécution (48 mois à partir de la signature de la CS)
Date de démarrage	Janvier 2009
Contribution du pays partenaire	1 400 000 €
Contribution belge	3 000 000 €
Secteur (codes CAD)	31182
Objectif global	Contribuer à la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi par un développement agricole durable
Objectif spécifique	La recherche agronomique de l'ISABU est orientée vers la production de résultats et recommandations répondant aux priorités des utilisateurs de la recherche, sur le moyen et sur le long terme
Brève description de l'intervention	<p>Cette intervention centrée sur la relance de la recherche agronomique et le renforcement de ses performances s'inscrit dans le prolongement de l'appui de la Belgique à l'Isabu depuis sa création en 1962. résultats ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - R1 : Un Plan directeur de la recherche agronomique axé sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus des producteurs permet d'orienter la recherche sur le moyen et le long terme. - R2 : Les organes de l'ISABU fonctionnent de manière efficace - R3 : La gestion des ressources humaines est améliorée - R4 : La réhabilitation et le renforcement des infrastructures et des équipements facilitent le travail de recherche, en lien avec les programmes prioritaires de l'ISABU - R5 : Les programmes de recherche prioritaires sont mis en œuvre et des synergies sont développées avec le terrain.

1. ANALYSE DE LA SITUATION

1.1 LE SECTEUR AGRICOLE ET LES PRINCIPAUX DÉFIS

Les informations qui suivent sont extraites en partie du document provisoire « Nouvelle stratégie pour le secteur agricole », Minagrie, avril 2008. Ce document va encore subir des corrections et amendements, et donc certaines informations reprises dans cette analyse nécessiteront éventuellement d'être adaptées, une fois que le document a été validé. Lors du processus de la formulation, le nom du document a changé et est intitulé dès lors « Stratégie Agricole Nationale 2008-2015 ».

Le Burundi est classé, d'une part, au 2^{ème} rang des régions les plus peuplées du continent africain et, d'autre part, parmi les 5 pays les plus pauvres du monde. Son cursus historique est ponctué de crises socio-politiques et de violences cycliques qui ont beaucoup contribué à freiner son épanouissement social et économique. Son économie dépend fortement du secteur agricole, qui à lui seul occupe plus de 90 % de la population, contribue pour plus de 50 % au produit intérieur brut (PIB) et fournit 95 % de l'offre alimentaire et plus de 95 % des recettes d'exportation (devises).

De ce qui précède, le secteur agricole a été toujours et reste considéré comme garant de la sécurité alimentaire, poumon de l'économie nationale et familiale et moteur de la croissance des autres secteurs de la vie nationale. Il est cependant en grande partie caractérisé par une agriculture de subsistance pratiquée par environ 1,2 millions de ménages faiblement monétarisés et exploitant chacun 0,5 ha en moyenne.

Avec une taille moyenne de 0,5 ha par exploitation, la surface atteint ses limites comme facteur principal de sécurité alimentaire et de sources de revenus. La diminution de la superficie des exploitations est en effet un phénomène continu en raison des modalités d'héritage qui à chaque succession entraînent la division de la surface familiale disponible en autant de parties qu'il y a d'héritiers.

Au taux de croissance démographique actuel, le Burundi va se trouver d'ici une à deux générations dans une situation où la terre ne permettra plus de faire vivre ses propriétaires. Une des conséquences directes sera un exode rural massif vers les villes d'une population peu qualifiée et mal préparée ou vers les pays voisins. Plus grave, le pays risque d'être confronté à des tensions sociales majeures, autant dans les villes que dans les campagnes. Une politique agricole concertée et adaptée à la situation qui prévaut peut inverser la tendance.

Par ailleurs on peut noter que :

Les **cultures vivrières** dont les productions sont essentiellement destinées à l'autoconsommation des ménages occupent 90 % des superficies cultivées et contribuent à 46 % du PIB. Elles sont constituées par ordre d'importance du volume produit, par la banane, les tubercules et racines (patate douce, manioc, colocase, pomme de terre), les légumineuses (haricot, petit pois), les céréales (maïs, riz, blé, sorgho, éleusine), les légumes et fruits et les oléagineux (palmier à huile, tournesol, soja).

Les **cultures industrielles** (café, thé, coton, palmier à huile, canne à sucre, tabac) occupent 10 % des terres cultivées et contribuent à 4 % du PIB et fournissent plus de 90 % des recettes d'exportation. Le café à lui seul fournit environ 80 % et le thé plus de 10 %.

L'élevage, à majorité de type extensif, n'entre au PIB que pour moins de 5 %. Les productions animales les plus représentées sont les bovins, les caprins, les porcins, les ovins et la volaille.

Les productions halieutiques sont constituées par des captures de poissons de l'ordre de 16.000 à 24.000 tonnes dans le lac Tanganyika (plus de 95 %) et dans quelques lacs du Nord. La pisciculture est quasi inexistante.

Les forêts naturelles et artificielles d'importance capitale dans la production de l'énergie de cuisson et le maintien des équilibres hydrologiques et hydriques occupent 206.000 ha et contribuent à 2 % du PIB. Le taux de déboisement annuel est de 2 % et menace dangereusement l'environnement biologique et climatique.²

L'activité agricole reste marquée par une diminution de l'offre alimentaire, un recours à l'aide internationale pour nourrir les sinistrés de guerre, une détérioration des conditions climatiques, une chute de la qualité et des rendements des cultures d'exportation, un repeuplement insuffisant du cheptel animal pour compenser les pertes et restaurer le potentiel fertilité des terres, une dégradation des ressources naturelles, une réhabilitation et une modernisation insuffisantes de l'outil agro-industriel.

Le Forum sur les Etats généraux de l'Agriculture et de l'Élevage : une étape importante. La tenue en juillet 2007 du « Forum sur les Etats généraux de l'Agriculture et de l'Élevage » a permis de dégager un certain nombre d'actions stratégiques qui peuvent s'énumérer comme suit, et qui constituent autant de défis : (i) diversifier les sources de croissance économique et initier la libéralisation des activités commerciales et la privatisation des outils de production dans le sens de l'amélioration de la qualité et de la compétitivité des produits agricoles, (ii) assurer une meilleure maîtrise de la gestion des eaux et une exploitation durable des ressources naturelles; (iii) garantir une meilleure disponibilité des intrants agricoles et d'élevage; (iv) s'attacher à résoudre la problématique foncière; (v) Renforcer la recherche agronomique et l'encadrement en vue d'augmenter la production agricole; (vi) régionaliser les cultures et l'élevage selon les avantages comparatifs des zones, provinces d'introductions; (vii) garantir une meilleure conservation, transformation, commercialisation des produits et profiter des perspectives d'intégration régionale; (viii) assurer la mobilisation des financements nécessaires et améliorer la coordination des actions.

Les enjeux sont nombreux : un taux de croissance démographique qui conduit à un doublement de la population tous les 20 ou 30 ans, une pression foncière déjà importante qui va augmenter et conduire une partie de la population rurale vers des centres urbains qui n'ont pas d'emplois à proposer, une baisse de fertilité des terres agricoles qui appelle à une meilleure intégration agriculture-élevage, une dépendance qui risque de s'accroître (importations alimentaires)... Tous ces facteurs conjugués représentent des menaces pour la paix sociale.

L'ISABU n'a pas vocation à relever tous ces défis mais peut jouer un rôle important : bien décrire la réalité (de l'évolution des systèmes agraires...), analyser les situations et faire des projections (scénarios d'évolution et réponses possibles), mettre en œuvre les partenariats nécessaires pour identifier les réponses techniques adaptées, tester et diffuser les résultats aux différents utilisateurs de la recherche et acteurs du développement agricole et rural.

² Extrait de la Fiche d'Identification du projet d'appui institutionnel au MINAGRIE, novembre 2006

1.2 LE CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Le **Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté** (CSLP, programme d'actions prioritaires 2007-2010) se veut une réponse aux objectifs de reconstruction du pays et de consolidation de la paix. Il met l'accent sur la coordination des interventions, sur la décentralisation de la programmation, autour de quatre axes principaux et dix sept programmes. Une part importante des financements est réservée aux actions liées au renforcement des capacités de gouvernance et aux infrastructures. En matière agricole, l'objectif central est l'accroissement de la productivité, la réduction de la pression foncière, notamment par le développement d'activités para-agricoles et non agricoles en milieu rural. Il est prévu d'atteindre un taux de croissance du secteur agricole de 5% par an, et de réduire à 20% le nombre de personnes en insécurité alimentaire.

Les principales orientations :

- Pour les cultures vivrières, aménagement des marais et irrigation, retenues collinaires, diffusion d'intrants de qualité, introduction de variétés résistantes.
- Pour les cultures d'exportation (café, thé, coton), libéralisation de filières, renforcement des associations de producteurs, réhabilitation de l'outil industriel.
- Pour l'élevage, amélioration génétique et repeuplement, insémination artificielle, alimentation du bétail, développement du petit élevage, lutte contre les épizooties.
- Pour la pêche, encadrement et formation des organisations de pêcheurs, équipements, infrastructures de conservation.
- En matière d'environnement, aménagements anti-érosifs, réduction de la pression sur le foncier et les ressources naturelles, notamment par la promotion d'activités para-agricoles et non agricoles en milieu rural, promotion de sources d'énergies alternatives.

1.3 LE DOCUMENT « NOUVELLE STRATÉGIE POUR LE SECTEUR AGRICOLE » OU « STRATÉGIE AGRICOLE NATIONALE 2008-2015 »

Le document « Nouvelle Stratégie pour le secteur agricole-avril 2008 » est encore provisoire au moment de la formulation. Pendant la rédaction des documents de formulation, il a subi encore des corrections et amendements par une commission ad hoc désignée par le MINAGRIE en mai 2008 (le titre est maintenant « Stratégie Agricole nationale 2008-2015 »), et devrait être validé en juillet 2008 au cours d'un atelier qui regroupera tous les acteurs du secteur agricole et la plupart des bailleurs de fonds. Ce document « Stratégie Agricole nationale 2008-2015 » a vocation à être adopté en lieu et place du « Plan de relance et de développement durable du secteur agricole 2006-2010 » qui présentait un diagnostic assez complet et précis du secteur agricole, mais restait très vague sur la stratégie à adopter pour faire face aux principaux problèmes rencontrés.

Ce nouveau document, pour la partie qui relève de la recherche agronomique, prévoit un « Redéploiement de la recherche agronomique et un transfert des innovations ». Les principaux points ci-dessous sont extraits du document :

La recherche agronomique : un rôle clé à jouer pour l'avenir. Elle doit pouvoir jouer un rôle clé dans l'intensification des productions vivrières, animales, industrielles et sylvicoles en veillant

trouver un équilibre entre la recherche fondamentale et recherche appliquée. Le renforcement des liens de collaboration et des partenariats avec les universités et institutions régionales et internationales de recherche lui permettra d'accéder aux innovations technologiques, les introduire et les adapter aux contraintes et réalités locales.

La réussite des opérations de recherche sur les thèmes qui seront jugés prioritaires nécessite les mesures d'accompagnement suivantes :

- **La réhabilitation des infrastructures et équipements** principalement les différents laboratoires, immeubles et équipements des stations, des centres et sièges des institutions de recherche agronomique. Il faut ici établir un devis technico-financier et mobiliser les ressources requises pour rééquiper et étendre si besoin y est les différents laboratoires pour un meilleur fonctionnement ;
- **Le renforcement des capacités humaines** par le recrutement du personnel technico-scientifique nécessaire, la formation post-universitaire et l'instauration des mécanismes de professionnalisation et de stabilisation du staff pour plus de compétitivité ;
- **Le financement durable de la recherche** par la mobilisation des ressources tant internes qu'externes et par des activités possibles d'autofinancement ;
- **Le renforcement de la coopération régionale et internationale** en matière de recherche ;
- **Le renforcement des liens de collaboration entre institutions de recherche opérant au Burundi ;**
- **Le transfert et le suivi de l'adoption des innovations** de la recherche auprès des utilisateurs ;
- **La gestion efficace des programmes et des moyens** de recherche (staff, finances, patrimoine, etc.) ;
- **Le suivi-évaluation des activités et acquis** de la recherche par les programmes de socio-économie rurale qui seront chargés, en plus des études socio-économiques, de coordonner le processus de planification participatif, déterminer et mesurer les indicateurs de suivi-évaluation et faciliter la synergie entre la recherche et les partenaires du développement ;
- **La régionalisation de la recherche et la promotion des expérimentations** en milieu paysan.

Le document pour une « Nouvelle Stratégie Agricole Nationale » souligne également que la recherche doit s'inscrire dans la promotion de la régionalisation des cultures et de l'élevage selon les avantages comparatifs des zones agro-écologiques :

Tout programme ambitieux de développement harmonieux du secteur doit nécessairement passer par une valorisation optimale de ces spécialisations naturelles.

Régions	Avantages comparatifs
IMBO	manioc, d'huile de palme et de tomates d'arachide, de coton et de riz
MUMIRWA	palmeraies irriguées, orge
MUGAMBA	pois, du maïs, du blé, de l'orge et de la pomme de terre raisins de table, thé
BUTUTSI	élevage
BUYENZI	café et quinquina *
KIRIMIRO	café (ouest) et vivriers, le soja et l'arachide.
BWERU	le manioc et de l'arachide, café
BUYOGOMA	région d'élevage, cultures vivrières parmi lesquelles l'arachide et le soja

BUGESERA	Elevage, sorgho, du haricot et du tournesol
MOSSO	drainage et d'irrigation farine de manioc, de riz, d'arachides, de soja, de piments, de tournesol en intercalaire et voire de coton, canne à sucre villageoise
BURAGANE	cultures caféières

1.4 LA RECHERCHE AGRONOMIQUE AU BURUNDI

La recherche agronomique est essentiellement menée par l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), le Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA) et les institutions universitaires.

1.4.1 L'ISABU

L'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) a vu le jour le 22 juin 1962, à la suite de l'INEAC (Institut pour l'Etude Agronomique du Congo) qui a démarré ses activités de recherche agronomique au Burundi en 1929. L'ISABU est sous la tutelle du MINAGRIE.

L'ISABU est organisé autour d'une direction générale et 3 directions techniques (département des productions, département études du milieu et des systèmes de production, département administratif et financier. L'Institut dispose de 14 programmes et 32 composantes de recherche et opère dans 6 stations de recherche réparties dans le pays.

Les principaux thèmes de recherche sont : amélioration variétale, sélection animale, lutte contre les ennemis des cultures, amélioration des techniques culturales.

L'ISABU réalise également des travaux à la demande de partenaires : enquêtes socio-économiques, analyses de la qualité des intrants, analyses de sols, études pour aménagement de bassins versants, formation d'agents et techniciens.

Fin 2007, l'ISABU comptait parmi son personnel 4 directeurs, 64 chercheurs, 107 techniciens, 46 agents, et une main d'œuvre contractuelle d'environ 180 personnes, soit un personnel total d'environ 400 personnes. Fin 2007, 10 chercheurs étaient en formation à l'étranger (masters et doctorats).

Avec la crise de 1993-2004, son efficacité à remplir sa mission a été sérieusement entamée. La période post-conflit 2005-2007 connaît une reprise timide de la coopération extérieure et des activités scientifiques de l'institut.

1.4.2 Les institutions universitaires

Les institutions universitaires ont poursuivi leurs programmes de formation et ont contribué au développement de la recherche à travers les travaux de fin d'études variés et les projets spécifiques de recherche initiés à partir des années 1990. La Faculté des Sciences a travaillé sur les plantes médicinales et les poissons tandis que la FAC-AGRO a développé les variétés de riz de marais, mis au point la technologie de culture des champignons comestibles et a déjà démarré les recherches sur la protection des espèces végétales en voie d'extinction et sur le petit bétail. Cependant, les moyens humains et financiers actuellement réduits ne permettent pas une réhabilitation appropriée du patrimoine, un enseignement de qualité et une recherche plus efficace.

On peut noter que la répartition des missions de recherche manque de clarté entre l'ISABU et la FAC-AGRO. Il sera utile, lors du travail de diagnostic nécessaire à la formulation du plan directeur de l'ISABU, de préciser les mandats et complémentarités éventuelles entre chacun.

1.4.3 Le Centre National de Technologie Alimentaire

Le Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA), a été créé par le Gouvernement en 1993 avec pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire et sanitaire de la population et de participer à l'accroissement des revenus des ménages et des Organisations de producteurs. Le CNTA, qui est actuellement en situation fragile, a cependant pu développer, ces dernières années des procédés technologiques de transformation agro-alimentaire.

1.5 DES INSTITUTIONS DE RECHERCHE PARTENAIRES POTENTIELS

1.5.1 L'IRAZ

L'Institut de Recherche Agronomique et Zootechnique (IRAZ) a été créé en 1979 avec un mandat de coordination et de facilitation des instituts de recherche agronomique dans le cadre de la CEPGL (Communauté économique de la région des grands lacs – RCD, Burundi et Rwanda). Néanmoins, la persistance des conflits armés dans la sous-région a entraîné une réduction drastique des ressources financières et humaines. Son fonctionnement actuel est assuré par les subsides du Gouvernement du Burundi, et en 2008 par une relance des appuis de l'Union européenne (400.000 euros). Les efforts en cours de relance de la CEPGL devraient permettre la reprise de la contribution des deux autres partenaires (RD Congo, Rwanda).

L'IRAZ se fixe comme objectif de servir de « trait d'union » entre les instituts de recherche des 3 pays, en permettant des échanges entre les chercheurs qui travaillent sur des programmes comparables (rencontres entre les chercheurs, site internet permettant des consultations et échanges entre chercheurs), en mettant à disposition des spécialistes et en créant des liens avec les institutions de recherche internationales. Par ailleurs l'IRAZ est en cours de réhabilitation de différents laboratoires et compte mettre en place une banque de germoplasmes. Les bâtiments de l'IRAZ, à quelques kilomètres de Gitega, peuvent accueillir une centaine de chercheurs. L'IRAZ envisage également proposer des services de formation continue pour les chercheurs et techniciens.

1.5.2 L'ASARECA



L'ASARECA (Association pour renforcer la recherche agricole en Afrique orientale et l'Afrique centrale) est une organisation du NARI (National Agricultural Research Institutes, qui regroupe 10 pays : Burundi, R.D. Congo, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Rwanda, Soudan, Tanzanie et Uganda). Son objectif est d'accroître l'efficacité de la recherche agronomique pour une meilleure croissance économique, une meilleure sécurisation alimentaire et améliorer la compétitivité agricole à l'export. Un accent est mis sur la promotion d'une agriculture durable.

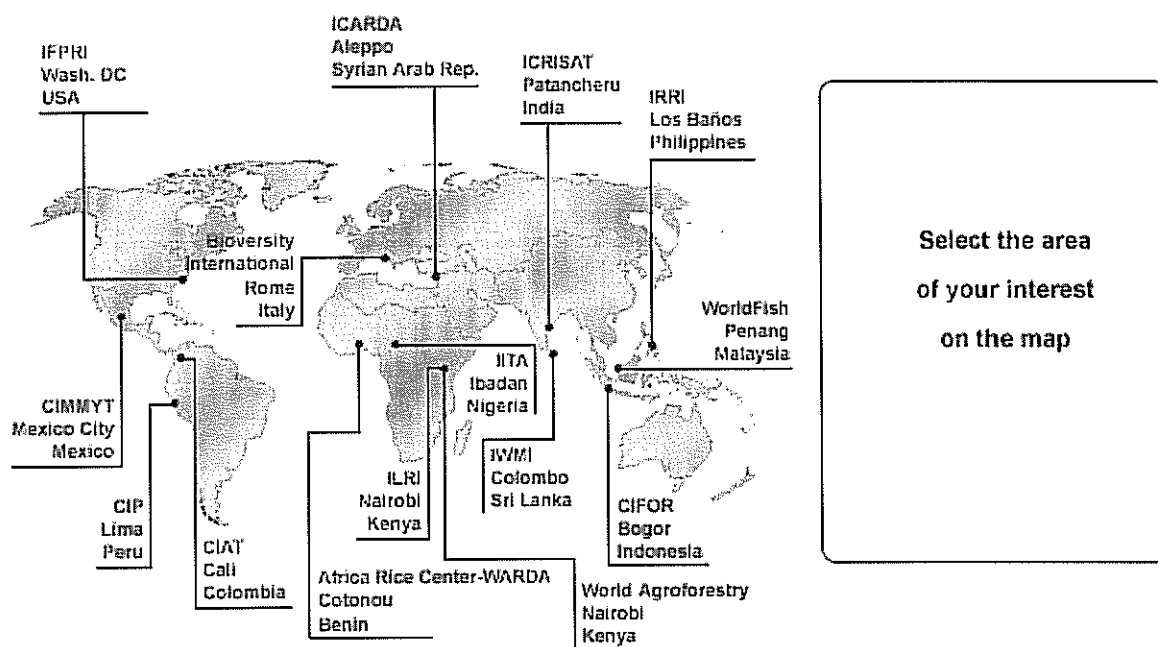
L'ISABU est membre de l'ASARECA. L'ASARECA met à disposition de ses membres de nombreuses informations et documents scientifiques (site internet), dans différents domaines de recherche (agriculture et élevage). L'ASARECA ouvre également la possibilité d'accéder à des financements internationaux pour la conduite de programmes de recherche. Cependant il n'est pas facile à ce jour pour l'ISABU de tirer partie de ces opportunités, car les informations disponibles sont essentiellement en anglais (peu de chercheurs ont un niveau d'anglais suffisant), et via internet (sous équipement de l'ISABU).

1.5.3 Le CIALCA

Le « Consortium for Improving Agriculture-based Livelihoods in Central Africa » est subventionné par la Belgique. Il s'agit d'un réseau de centres de recherche, d'universités, d'Ong... Il comprend notamment un programme de recherche spécialisé sur la banane pour la région des grands lacs (conduit par PIITA), un programme de recherche sur les agro-écosystèmes en Afrique centrale (conduit par TSBF-CIAT), et un programme de recherche sur les systèmes de culture basés sur la banane en Afrique centrale (conduit par IPGRI-INIBAP).

1.5.4 Le CGIAR

Le Groupe consultatif pour la recherche agronomique internationale est une organisation qui regroupe différents gouvernements, institutions privées et organisations régionales et internationales dans son programme qui comprend quinze « centres des récoltes de l'avenir » spécialisés parmi lesquels :



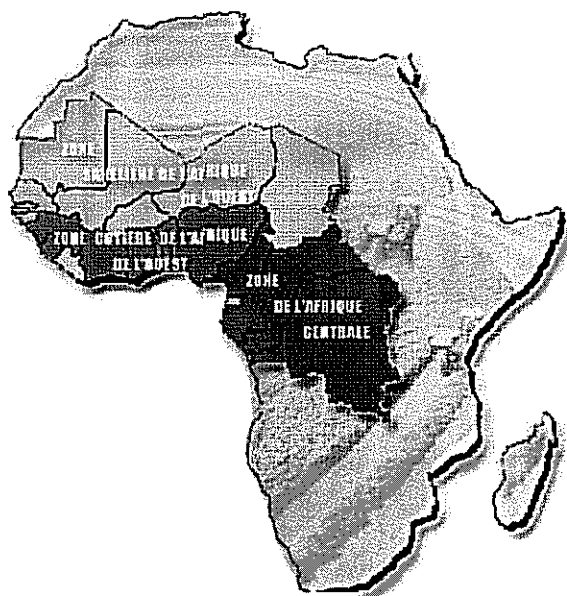
- @ Bioversity International
- @ CIAT - Centro Internacional de Agricultura Tropical
- @ CIFOR - Center for International Forestry Research
- @ CIMMYT - Centro Internacional de Mejoramiento de Maiz y Trigo
- @ CIP - Centro Internacional de la Papa
- @ ICARDA - International Center for Agricultural Research in the Dry Areas
- @ ICRISAT - International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics
- @ IFPRI - International Food Policy Research Institute

- Ⓢ IITA - International Institute of Tropical Agriculture
- Ⓢ ILRI - International Livestock Research Institute
- Ⓢ IRRI - International Rice Research Institute
- Ⓢ IWMI - International Water Management Institute
- Ⓢ World Agroforestry Centre (ICRAF)
- Ⓢ WorldFish Center

L'ISABU a notamment développé des relations et partenariats avec :

- Le **CIAT** : Centre International d'Agronomie Tropicale.
- L'**IRRI** : Institut International de Recherches sur le Riz, basé à Manille, Philippines. L'IRRI mène une recherche en coopération avec les institutions agricoles nationales de R&D et les communautés agricoles dans les pays producteurs de riz. L'IRRI aide également les communautés locales en proposant des bourses, une formation, et des projets communautaires pour les aider à améliorer leurs conditions de vie. Le site web de l'IRRI offre une source d'informations exhaustives sur le riz.
- L'**IITA** : Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA), basé à Croydon au Royaume Uni. La recherche de l'IITA porte sur les moyens d'accroître la production agricole, d'améliorer les systèmes alimentaires et de gérer les ressources naturelles (ex : Eastern and Central Africa Bean Research Network – ECABREN – et Pan-African Bean Research Alliance – PABRA).
- Le **CIP** : Centre international de la pomme de terre, ou CIP, a été fondé à Lima (Pérou) en 1971. C'est le principal centre de recherches scientifiques dans le monde sur la pomme de terre, la patate douce et autres tubercules ou racines alimentaires. Son objectif est d'obtenir le plein développement des capacités alimentaires de ces tubercules pour en faire bénéficier les pays en voie de développement.

1.5.5 Le CORAF



Le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le développement Agricoles regroupe les systèmes de recherche nationaux de 21 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Son siège est à Dakar.

Il est en lien étroit avec le FARA, Forum Africain pour la Recherche Agronomique, qui est un réseau proposant des services d'information scientifique, renforcement des capacités (SCARDA), diffusion de nouvelles technologies et systèmes d'informations, politiques agricoles, nouvelles technologies.

L'ISABU, étant un pays de l'Afrique de l'Est et membre de l'ASARECA, ne bénéficie pas directement des services du CORAF, mais a développé un partenariat récent avec le FARA/SCARDA pour un programme de renforcement des capacités (formation des chercheurs).

1.5.6 Autres partenariats

L'ISABU a des liens également avec le CIRAD, Centre International de Recherche pour l'Agriculture et le Développement, basé à Montpellier en France, notamment pour ce qui relève des recherches sur les cultures de rente (café, thé...).

Des contacts plus ou moins formels existent également avec les institutions de recherche dans les pays voisins.

1. **Burundi** : Institut des Sciences Agronomiques du Burundi [ISABU]
2. **RDC** : Institut National Pour l'Etude et la Recherche Agronomiques [INERA]
3. **Erythrée** : Department of Research and Human Resource Development [DARHRD]
4. **Ethiopie** : Ethiopian Institute of Agricultural Research [EIAR]
5. **Kenya** : Kenya Agricultural Research Institute [KARI]
6. **Madagascar** : Centre National de Recherche Appliquée au Développement Rural [FOFIFA]
7. **Rwanda** : Institut des Sciences Agronomiques du Rwanda [ISAR]
8. **Soudan** : Agricultural Research Corporation [ARC]
9. **Tanzanie** : Department of Research and Development [DRD]
10. **Ouganda** : National Agricultural Research Organisation [NARO]

1.6 DIAGNOSTIC SUR L'ISABU

1.6.1 Présentation de l'Institut

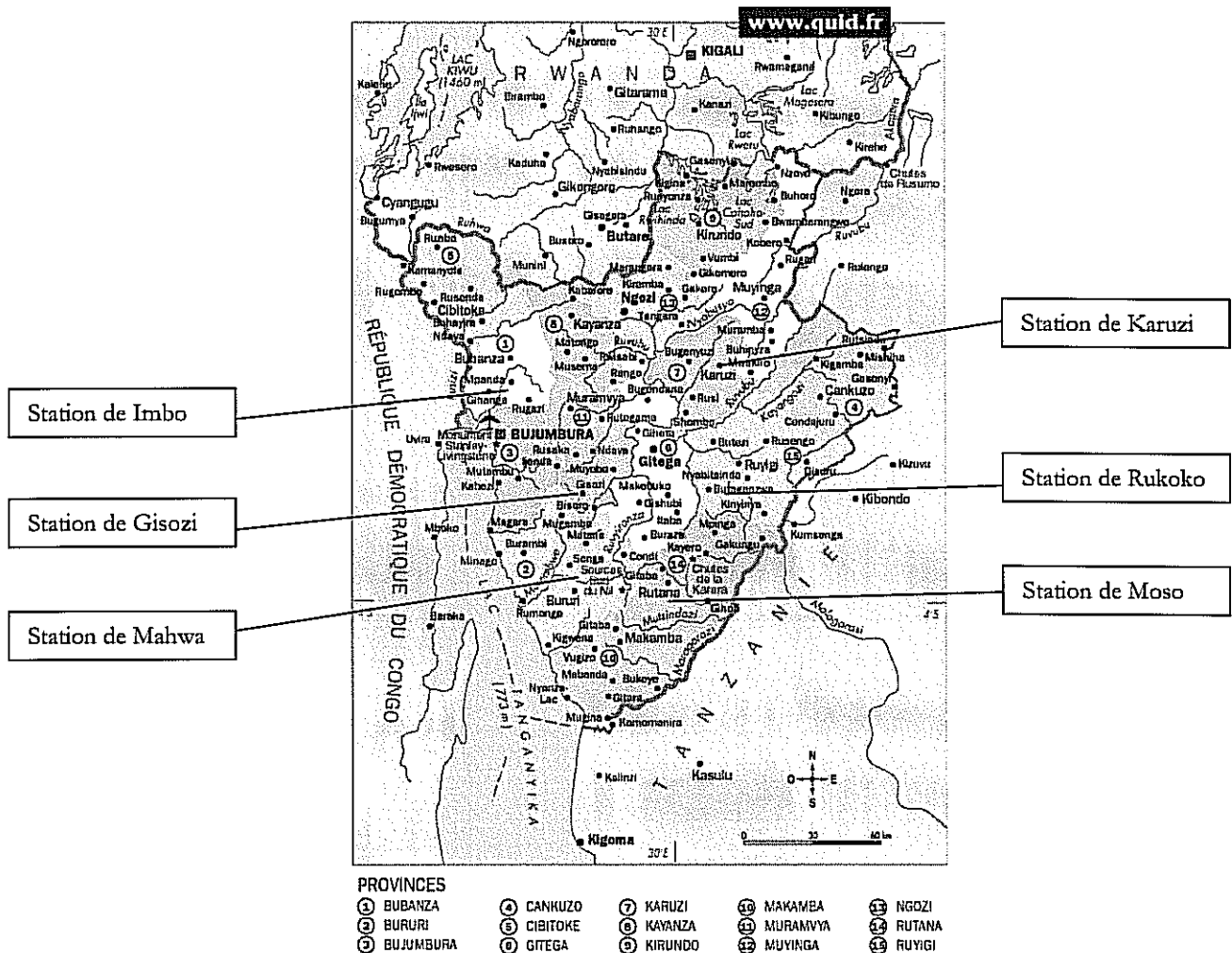
L'ISABU est organisé autour d'une direction générale et 3 directions techniques (département des productions, département études du milieu et des systèmes de production, département administratif et financier. L'Institut dispose de 14 programmes et 32 composantes de recherche et opère dans 6 stations de recherche réparties dans le pays.

Les principaux thèmes de recherche : amélioration variétale, sélection animale, lutte contre les ennemis des cultures, amélioration des techniques culturales.

L'ISABU réalise également des travaux à la demande de partenaires : enquêtes socio-économiques, analyses de la qualité des intrants, analyses de sols, études pour aménagement de bassins versants, formation d'agents et techniciens.

Fin 2007, l'ISABU comptait parmi son personnel 4 directeurs, 64 chercheurs, 107 techniciens, 46 agents, et une main d'œuvre contractuelle d'environ 180 personnes, soit un personnel total de plus de 400 personnes. Fin 2007, 10 chercheurs étaient en formation à l'étranger (masters et doctorats).

Avec la crise de 1993-2004, son efficacité à remplir sa mission a été sérieusement entamée. La période post-conflit 2005-2007 connaît une reprise timide de la coopération extérieure et des activités scientifiques de l'institut.



1.6.2 Rappel des missions de l'ISABU

Le décret portant réorganisation de l'ISABU (1989) peut être résumé comme suit :

Missions	Commentaires
« Administration des établissements de recherche et d'expérimentation »	Cette mission est remplie par la direction générale de l'ISABU, le conseil d'administration, et les responsables des stations.
« Conduite d'études, recherches, expérimentations visant le développement de l'agriculture et de l'élevage »	Cette mission est remplie par les 2 directions techniques de l'Institut, en lien avec les stations de recherche et expérimentation et les ateliers de terrain (essais variétaux).
« Collaboration avec les services du MINAGRIE et autres services intéressés, notamment agriculteurs et éleveurs, pour la programmation, l'évaluation et la diffusion et application des résultats de ses recherches »	La collaboration avec les services du MINAGRIE se concrétise essentiellement au niveau de la programmation, de la production et diffusion des semences pré-bases produites par l'Institut et multipliées/diffusées ensuite par les DPAE. La fonction « évaluation » est peu concertée. Les liens entre l'ISABU et les principaux utilisateurs potentiels des résultats de la recherche sont faibles (organisations de producteurs agricoles, privés, projets et Ong, enseignement agricole)

B

« Négociations en vue d'acquérir le matériel végétal et animal intéressant la recherche »	Cette mission est assurée par la direction de l'ISABU et par les chefs de programme.
« Formation et recyclage des techniciens et spécialistes de la vulgarisation et de la recherche agro-sylvo-pastorale »	Cette mission est peu remplie depuis la crise traversée par le pays.
« Préparation et négociation, en accord avec le MINAGRIE, des conventions de coopération scientifique utiles à son programme »	Cette mission est remplie par la direction de l'ISABU, plusieurs conventions de partenariat sont en cours et l'Institut souhaite engager de nouveaux partenariats scientifiques.

Source : « décret 100/189 du 05/10/1989 portant réorganisation de l'ISABU »

1.6.3 Une analyse par les fonctions

Au-delà des missions confiées à l'ISABU, la mission de formulation a défini, avec la direction générale de l'Institut, un récapitulatif des fonctions qui doivent être remplies par l'ISABU et leur degré d'exécution actuel.

Les fonctions à remplir pour le fonctionnement de l'ISABU

	Fonctions	Commentaires
1	Direction – coordination – stratégie	Cette fonction est remplie par la direction générale, les directeurs de départements, le conseil d'administration.
2	Diagnostic	Les 5 commissions prévues ne fonctionnent pas. Il y a peu d'études prospectives à caractère socio-économique et technique permettant d'avoir une vision des dynamiques agricoles des différentes régions agro-écologiques, des potentiels, des contraintes et donc des priorités pour la recherche
3	Définition des programmes de recherche	Les programmes sont essentiellement des poursuites de programmes de recherche anciens, très nombreux, sans liens évidents avec les priorités du développement agricole
4	Conduite des programmes de recherche	
5	Méthode	Les chercheurs et techniciens sont peu appuyés en termes de méthodes et instruments de recherche. Cette fonction n'apparaît pas dans l'organigramme.
6	Suivi-évaluation	Cette fonction n'apparaît pas dans l'organigramme
7	Contrôle	Il s'agit essentiellement du contrôle interne de la qualité des semences de pré-bases produites et diffusées par l'ISABU. De plus, un contrôle externe sera mis en place dans le cadre du futur projet d'appui semencier auprès de la Direction des plants et semences.
8	Information et communication	Cette fonction n'est pas indiquée en tant que telle dans l'organigramme actuel. Elle est majeure pour tout institut de recherche.
9	Gestion des ressources humaines (GRH)	Dans l'organigramme actuel, il s'agit d'une gestion administrative du personnel. Une véritable fonction GRH n'est pour l'instant pas assurée (adéquation missions/profils, mesures de motivation et valorisation du personnel et de leur travail, perspectives d'évolution)
10	Développement des partenariats	Cette fonction n'est pas remplie selon l'organigramme actuel. Elle paraît cependant incontournable pour le développement des activités et des performances de l'Institut.

11	Gestion administrative et financière	Cette fonction est assurée par la direction administrative et financière de l'Institut, mais aussi en partie par les chefs de programme et les chercheurs.
----	--------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Plusieurs fonctions sont insuffisamment valorisées ou prises en compte dans l'organisation actuelle de l'ISABU, voire non indiquées en tant que telles dans l'organigramme : la fonction « diagnostic », la fonction de « définition des programmes de recherche », la fonction « méthode », la fonction « suivi-évaluation », la fonction « GRH », la fonction « développement des partenariats ».

1.6.4 Points forts et points faibles de l'ISABU

Sur les points forts et opportunités :

- Une équipe de direction qualifiée et volontaire ;
- Des chercheurs dans l'ensemble motivés sous réserve d'une amélioration de leurs conditions de travail et rémunération ;
- Des infrastructures en nombre suffisant, sous réserve de réhabilitation de celles qui abritent les principaux programmes de recherche jugés prioritaires au regard des besoins du secteur agricole.

Sur les points faibles et menaces :

- La difficulté pour l'ISABU de définir un Plan directeur de recherche de moyen et long terme qui devrait en principe reposer sur une analyse des priorités de politique agricole (en cours de définition), et sur une connaissance approfondie des contraintes et potentialités du développement agricole et de l'élevage dans les différentes régions agro-écologiques du pays. Ces deux conditions ne sont pour l'instant pas réunies. De ce fait l'ISABU travaille sur une multitude de programmes, avec peu de moyens en général, sans véritable priorité stratégique, en fonction des opportunités de financement externes.
- La grande fragilité des ressources humaines de l'Institut, mal rémunérées, avec peu ou pas de moyens de fonctionnement, peu préparées à l'exercice de la recherche. L'Institut a effectivement des difficultés à conserver ses chercheurs.
- On peut observer également un décalage entre les fonctions exercées par une partie des chercheurs et leur profil et expérience. Un travail important de clarification des fonctions et tâches professionnelles est à effectuer, poste par poste, afin de mesurer les niveaux d'adéquation entre les missions confiées au personnel et leurs qualifications pour le faire. De cela il sera possible de dégager des orientations pour le renforcement des capacités (besoins de formation continue).
- La faiblesse des relations de travail avec les utilisateurs de la recherche pour une meilleure prise en compte des attentes selon les contextes, et une adaptation des modes de transfert.
- L'ISABU travaille quasi exclusivement à l'amélioration du matériel végétal (essais variétaux multi-locaux, productions de pré-bases, vente des matériels végétaux aux DPAE qui assurent la multiplication par des groupements multiplicateurs et la diffusion ou à des prestataires privés multiplicateurs). Plusieurs dimensions de la recherche sont peu ou mal prises en compte, notamment la capacité à raisonner sur le moyen et long terme les évolutions du secteur agricole, ses contraintes et atouts, les conséquences en matière de thèmes de recherche prioritaires, les options possibles et les recommandations aux décideurs politiques. Cette absence d'une dimension prospective de la recherche est une faiblesse importante au regard des évolutions à venir (doublement de la population dans les 20 ans, pression foncière, conséquences sur l'environnement, -érosion, ...- et sur l'économie du secteur agricole et de l'élevage). Par ailleurs, cette dimension prospective

pourrait être mise au service de deux objectifs importants : recherches sur les moyens d'améliorer durablement la sécurité alimentaire, et recherches sur les moyens d'améliorer les revenus des producteurs agricoles et éleveurs.

En résumé, les points principaux suivants sont à retenir :

- L'ISABU a besoin de donner davantage de visibilité/lisibilité à son action, en faisant le lien entre les priorités nationales pour le développement du secteur agricole, les priorités de recherche au regard des contraintes et potentialités agricoles et d'élevage des différentes régions agro-écologiques. Sur cette base l'Institut devrait définir ce qui relève de ses compétences et de ses moyens, et ce qui relève de compétences d'autres instituts avec lesquels il faudra développer des partenariats. Tout ce travail peut se concrétiser sous la forme d'un Plan directeur pour la recherche agronomique.
- L'ISABU a besoin de redynamiser son potentiel de recherche (capital humain, physique, méthodologique, scientifique, partenarial...) autour des grands axes de travail qui seront dégagés par le Plan directeur. La grande diversité des programmes de recherche actuels et les difficultés de valorisation invitent à un recentrage et à une concentration des efforts sur un nombre limité d'objectifs stratégiques.
- L'ISABU a fait des efforts manifestes pour relancer des partenariats scientifiques et de coopération. La perspective de disposer de nouveaux moyens d'intervention pour les années à venir devrait permettre une adaptation du fonctionnement de l'Institut à ses principales missions et fonctions.
- Des pistes d'amélioration du fonctionnement interne de l'ISABU se dégagent autour de plusieurs fonctions nécessaires à l'atteinte des missions de l'Institut.

2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

2.1 PRINCIPES ET AXES STRATÉGIQUES DE L'INTERVENTION

2.1.1 Les principes préconisés

Le projet doit s'inscrire dans les orientations stratégiques déjà validées par les autorités Burundaises (CSLP, Objectifs du Millénaire, le Programme du Gouvernement du Burundi 2005-2010), et tenir compte du document en cours de finalisation de « Nouvelle stratégie agricole nationale » dont l'adoption est prévue en mai 2008, et qui remplace le « Plan de relance et de développement durable du secteur agricole 2006-2010 »).

Le projet travaillera dans le cadre des structures nationales existantes et leurs procédures, et évitera de générer des structures parallèles.

Le projet doit intervenir en synergie avec les programmes ou projets actuels et prévus appuyés par les autres bailleurs de fonds, et qui travaillent directement ou indirectement en appui au secteur de la recherche agronomique, afin d'éviter les doublons et les pertes d'efficacité et d'efficience.

Le projet, compte tenu des éléments de diagnostic, se focalise sur les aspects de renforcement institutionnel, en complémentarité de ce que font les autres partenaires. Cet appui institutionnel devrait permettre à terme de créer les conditions pour l'ISABU, de renforcer l'ensemble de ses partenariats, y compris pour l'après projet.

Le projet, compte tenu de la durée prévue (3 ans), devra obtenir que l'ISABU soit orienté vers une nouvelle démarche, qui consiste à adapter les programmes de recherche aux priorités du terrain, à diffuser les résultats de la recherche là où ils sont utiles, à suivre et évaluer les modalités d'utilisation des produits de la recherche. Après 3 ans de projet, l'ISABU n'aura pas produit des résultats pour chaque problème de terrain, mais devrait avoir mis en œuvre de nouvelles façons de travailler avec les principaux utilisateurs de ses services (Etat, organisations professionnelles agricoles, secteur privé, enseignement agricole, Ong de développement, projets de développement).

Le projet devra travailler en étroite synergie et en cohérence avec les 4 projets financés par la Belgique dans le cadre de la coopération bilatérale et dont le démarrage est programmé pour 2008 (le projet « Appui et relance du secteur semencier du Burundi », le projet « Appui institutionnel au MINAGRIE », le projet « Appui au développement agricole de la province de Kirundo », le projet d'appui aux populations vulnérables de la province de Ruyigi). Des thématiques de recherche seront promues à l'ISABU par l'intermédiaire de montages partenariaux (conventions) entre l'ISABU et ces projets de terrain.

L'objectif est : (i) d'ouvrir davantage l'ISABU sur des problématiques de recherche de terrain, (ii) de développer de nouvelles formes d'échanges et de relais entre l'ISABU et les projets qui travaillent dans le développement agricole et l'élevage, (iii) d'affirmer au sein des projets de développement une dimension de recherche appliquée, soutenue par l'Institut.

Le projet veillera à travailler en bonne coordination et en partenariat avec les institutions et réseaux de recherche sous-régionaux, régionaux, internationaux en lien avec ses thèmes de recherche prioritaire ou en mesure d'apporter des réponses aux problèmes concrets du terrain.

Le projet cherchera les complémentarités entre les divers instruments de la Coopération belge en appui à la recherche (Coopération universitaire, bourses et stages, financements CGIAR³, fond d'étude et fond d'expertise).

Le projet prend en compte la dimension post-crise du Burundi. Le suivi régulier du projet par la CTB et en lien avec la SMCL permettra de prendre des mesures éventuelles de réorientation des actions du projet et de l'utilisation des ligens budgétaires. De manière générale un principe de flexibilité sera pris en considération.

2.1.2 Les axes stratégiques de l'intervention

Le diagnostic met en évidence le besoin pour l'ISABU :

- (i) de se doter d'un Plan directeur qui permettrait de hiérarchiser les priorités de recherche en fonction des orientations nationales de politique agricole, des besoins exprimés par les utilisateurs de la recherche, des contraintes et atouts des différentes régions agro-écologiques, dans un souci de mieux répondre à la fois aux défis relatifs à l'amélioration des conditions de production des cultures vivrières, mais aussi de redynamiser ses apports au développement des cultures de rente,
- (ii) de remettre en état certaines infrastructures et de se doter d'équipements lui permettant d'accomplir ses missions prioritaires,
- (iii) de mettre en place une fonction de gestion des ressources humaines pour une meilleure adéquation missions/profils, mettre à niveau, redynamiser et fidéliser les chercheurs et techniciens,
- (iv) de développer des partenariats sous-régionaux et internationaux pour accroître son potentiel de recherche, ainsi que des ancrages avec des programmes de terrain,
- (v) de mener des recherches à caractère prospectif pour éclairer les décideurs sur les évolutions du secteur agricole et formuler des recommandations,
- (vi) d'améliorer ses capacités de transfert, diffusion et communication des résultats de la recherche,
- (vii) de procéder à des ajustements de son organisation interne pour une meilleure efficacité,
- (viii) de sécuriser ses sources de financement.

Le projet d'appui institutionnel à l'ISABU se donne comme objectif de mettre l'Institut en situation d'améliorer ses performances sur chacun des points de ce diagnostic. Il ne s'agit pas cependant de fournir un appui global et général à toutes les activités de l'ISABU, mais de fournir des appuis spécifiques pouvant permettre des « effets leviers » sur le fonctionnement global de la structure.

Ainsi le projet d'appui institutionnel à l'ISABU travaillera sur les axes stratégiques suivants :

³ Groupe Consultatif pour la Recherche Agronomique Internationale

a) **Politique de l'Institut** – Formulation d'un Plan directeur de moyen et long terme, recentrant l'Institut sur la recherche appliquée, sur un nombre plus limité de programmes de recherche en rapport avec les priorités stratégiques du développement agricole et de l'élevage national et en lien avec les potentialités de développement des différentes régions agro-écologiques, dans le cadre de partenariats efficaces et adaptés. Une dimension de recherche prospective actuellement manquante sera également développée.

b) **Organisation fonctionnelle de l'Institut** – Amélioration du fonctionnement interne, avec refonte éventuelle de l'organigramme et des procédures et modes de gestion, mise en œuvre d'une fonction de gestion des ressources humaines pour une valorisation et fidélisation du personnel de recherche, plan de formation en lien avec d'autres partenaires externes de l'ISABU.

c) **Performances de la recherche** – Le projet concentrera ses appuis sur quelques programmes de recherche qui seront jugés prioritaires dans le domaine de la sécurité alimentaire et dans le domaine de la production de revenus, et qui répondent aux attentes des utilisateurs de la recherche. Afin que des progrès notables soient enregistrables, environ la moitié des moyens financiers sont consacrés à la réhabilitation des infrastructures et acquisition des équipements qui permettront à ces programmes de fournir des résultats.

d) **Viabilisation et pérennisation de l'ISABU** – Le projet fournira des appuis à l'ISABU pour identifier et sécuriser les partenariats scientifiques, techniques et financiers dont il a besoin pour consolider ou développer ses activités au-delà du présent projet. Il cherchera également à mettre en œuvre des partenariats de recherche avec des projets et programmes de développement agricole de terrain au Burundi, dans le cadre de relations contractuelles

2.2 BÉNÉFICIAIRES

2.2.1 Les bénéficiaires directs du projet

Les premiers bénéficiaires sont la direction et les personnels de l'ISABU, qui vont pouvoir avec l'appui du projet : (i) disposer d'un Plan directeur précisant les objectifs de moyen terme, et clarifier les modalités de suivi et évaluation de leur travail, (ii) bénéficier d'une réorganisation des organes de fonctionnement de l'ISABU, et ainsi pouvoir travailler de façon plus efficace, (iii) bénéficier d'actions de renforcement de leurs capacités et d'actions de valorisation de leurs travaux, (iv) bénéficier d'infrastructures et équipements utiles à leurs programmes de recherche.

2.2.2 Les bénéficiaires indirects du projet

Les bénéficiaires indirects du projet sont :

Le MINAGRIE, qui a besoin d'une recherche agronomique renforcée, capable d'orienter ses activités au service des orientations de politique agricole, et pouvant travailler en synergie avec ses services déconcentrés.

Les producteurs du secteur de l'agriculture et de l'élevage, et plus largement du secteur agro-sylvo-pastoral, le projet ayant parmi ses objectifs et résultats attendus de développer des actions de recherche appliquée qui soient davantage en lien avec les attentes exprimées par les utilisateurs de la recherche. Les résultats de la recherche devraient contribuer, s'ils sont correctement vulgarisés, à améliorer les rendements et les revenus des producteurs dans le respect de conditions de production durables.

Les acteurs de différentes filières de production spécialisées, et notamment les filières de production à l'exportation, le projet ayant également vocation au développement de partenariats avec des organisations de recherche sous régionales et internationales en situation de nouer des partenariats avec ces filières.

Les différents programmes et projets de développement agricole et rural mis en œuvre dans le pays avec l'appui de la coopération internationale devraient également bénéficier du projet d'appui institutionnel à l'ISABU, notamment ceux qui s'inscriront dans les conventions de partenariat que l'ISABU, en lien avec les objectifs du projet, établira sur ses programmes prioritaires.

Enfin, on peut considérer que l'Etat Burundais dans son ensemble sera bénéficiaire indirect du projet dans la mesure où, à terme, le projet contribuera à ce que l'ISABU soit en situation de mieux répondre aux besoins concrets et stratégiques du développement agricole, et par là contribuer à la sécurité alimentaire du pays et à la production de revenus et richesses à échelle nationale. Par un effet levier, le développement des partenariats internationaux pourrait contribuer au développement de nouvelles actions de développement en faveur du pays.

2.3 ZONE D'INTERVENTION

Le projet interviendra à diverses échelles d'intervention géographique selon la nature des activités et objectifs à atteindre :

- (i) pour ce qui relève des actions liées au renforcement des capacités institutionnelles (plan de développement, organisation interne, développement des partenariats) la zone d'intervention sera essentiellement la capitale et le siège de l'ISABU,
- (ii) pour le soutien aux programmes de recherche prioritaires, les actions seront réparties dans les différentes régions agro-écologiques concernées, les essais multilocaux permettant des actions dans une grande partie du pays,
- (iii) les actions de réhabilitation et équipement concerneront le siège de l'ISABU et en particulier les stations de Gisozi et Moso (voir la carte ci-dessus),
- (iv) des actions spécifiques de recherche seront conduites dans le cadre de partenariats avec des projets et programmes de développement sur le terrain. Sans préjuger des conventions qui seront déterminées en cours de projet, il est prévu à ce stade des interventions avec les différents projets de développement agricoles financés par la coopération belge situés à Kirundo, Ruyigi, ainsi que des projets financés par d'autres bailleurs de fonds situés en particulier dans la partie est du pays (PARSAD). Des contacts seront pris également pour définir des partenariats de terrain avec les projets PPCDR financé par l'Union européenne et PRASAB financé par la Banque mondiale.
- (v) Enfin, pour ce qui relève des renforcements de capacités et échanges d'expérience, une partie des actions se déroulera en lien avec des programmes internationaux qui conduiront notamment des chercheurs à des visites à l'étranger.

2.4 ORGANISATIONS PARTENAIRES

2.4.1 Les autres organisations d'appui à l'ISABU

Le projet d'appui institutionnel a une durée de 3 ans. Il ne parviendra à atteindre ses objectifs que s'il développe des relations de partenariat qui permettront de valoriser dans la durée les actions entreprises. En premier lieu le projet veillera à créer des synergies avec les organisations qui interviennent déjà en appui à l'ISABU comme indiqué dans le tableau ci-dessous, afin d'éviter les doublons mais aussi pour étudier les complémentarités possibles.

Partenaires financiers	Destination des financements	Période	Montants FBU	Montant euros (estimation)
Financements au-delà de 2008				
Projet PRASAB (Banque mondiale)	Recherche appliquée et transfert de technologie	2004-2009	2.900.000.000	1.566.000
Projet PARSE-FIDA	Maintien du germoplasme fourrager et production de semences	2008-2012	158.010.000	85.000
Projet Relance de la filière semencière (coopération belge)	Sélection conservatrice et production de semences améliorées	2008-2011		648.000
Projet PPCDR (Union européenne)	Appui ponctuels à l'ISABU (programme oléagineux – arachide, tournesol,...) Essais variétaux dans 4 provinces	2007-2011		50.000 (en 2008)
Stabex (Union européenne)	Programme de recherche sur les fruits	2008-2009	242.976.473	131.000
OCIBU	Convention de recherche sur le café	2005-2012	143.645.900 (2007-2008)	78.000
ASARECA-EAPGREN	Conservation de germoplasme	2004-2008		19.000 (29.853US\$)
ICRISAT	Collecte et caractérisation du germoplasme local du sorgho	2007-2008		6.300 (10.000US\$)
SCARDA-FARA	Renforcement des capacités – formation des chercheurs	2008-2010		700.000
Projet d'appui institutionnel à l'ISABU (Coopération belge)	Elaboration d'un Plan directeur – Réhabilitation infrastructures et équipements prioritaires – Amélioration du fonctionnement interne – Gestion des ressources humaines – Développement des liens avec le terrain	2009-2011		3.000.000

2.4.2 Les partenariats à créer

Le Plan directeur de l'ISABU mettra en évidence les priorités de l'Institut au regard des orientations de politique agricole. Pour conduire son Plan directeur, l'ISABU devra s'appuyer sur plusieurs partenaires techniques et financiers. Au cours du projet d'appui institutionnel, un des objectifs sera d'accompagner la direction de l'ISABU dans la définition et la consolidation de ses partenariats. Ils seront de deux natures : des partenariats scientifiques (avec des Universités, des centres de recherche internationaux), et des partenariats financiers.

3. PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

3.1 OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif général du projet est de « Contribuer à la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi par un développement agricole durable ».

3.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE

L'objectif spécifique du projet est « La recherche agronomique de l'ISABU est orientée vers la production de résultats et recommandations répondant aux priorités des utilisateurs de la recherche, sur le moyen et sur le long terme ».

3.3 RÉSULTATS ATTENDUS

Cinq résultats sont attendus :

Résultat attendu n°1 - « Un Plan directeur de la recherche agronomique axé sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus des producteurs permet d'orienter la recherche sur le moyen et le long terme ».

Résultat attendu n°2 - « Les organes de l'ISABU fonctionnent de manière efficace ».

Résultat attendu n°3 - « La gestion des ressources humaines est améliorée »

Résultat attendu n°4 - « La réhabilitation et le renforcement des infrastructures et des équipements facilitent le travail de recherche, en lien avec les programmes prioritaires de l'ISABU »

Résultat attendu n°5 - « Les programmes de recherche prioritaires sont mis en œuvre et des synergies sont développées avec le terrain »

3.4 ACTIVITÉS À METTRE EN ŒUVRE

Résultat 1 : Un Plan directeur de la recherche agronomique axé sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus des producteurs permet d'orienter la recherche sur le moyen et le long terme ».

Le travail de formulation d'un plan directeur devra se faire en plusieurs étapes :

1. Diagnostic :

- Bilan des acquis principaux de la recherche agronomique du Burundi et de l'ISABU en particulier au cours des dernières années.
- Degré de connaissance et de vulgarisation des acquis et résultats de la recherche agronomique par les principaux utilisateurs potentiels (producteurs agricoles, secteur privé agricole, projets et programmes de développement, services de l'Etat, etc.).

- Analyse de l'adéquation entre les thèmes actuels de la recherche agronomique et les orientations de politique agricole, définition des écarts à combler.
- Analyse approfondie des forces et faiblesses de l'ISABU et de sa capacité à réduire les écarts au regard des besoins du développement agricole.
- Analyse des partenariats scientifiques et techniques de l'ISABU, passés et en cours, et de la réalité des réalisations effectuées dans ce cadre.

2. Elaboration du plan directeur de la recherche agronomique à l'ISABU :

- Définition des axes prioritaires de travail de l'ISABU (à ne pas confondre avec les axes de travail appuyés par le projet) et des types de partenariats à promouvoir.
- Définition des compétences actuelles et des compétences nécessaires (Plan de développement des ressources humaines).
- Définition des moyens nécessaires, et plan de développement pour acquisition de ces moyens.
- Mise en place d'un chronogramme, et répartition des tâches pour atteindre les résultats envisagés.

3. Adoption du plan directeur de la recherche agronomique à l'ISABU

Ce travail de définition du Plan directeur de l'ISABU (par exemple pour 5 ans, avec adaptation annuelle), pourra être finalisé lors de la première année du projet. Les éléments nécessaires à sa constitution peuvent cependant être collectés et ordonnés avant le démarrage du projet. Le Plan directeur, afin d'être un véritable outil de travail pour la direction et l'ensemble des chercheurs de l'ISABU devrait être construit selon une démarche participative, au sein de l'Institut, mais aussi en lien avec les utilisateurs de la recherche et les institutions publiques concernées (Minagrie, Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique, Plan, Relations extérieures).

En résumé, le plan directeur définira les activités à conduire en matière de :

- Programmes de recherches prioritaires
- Développement de partenariats (nationaux, régionaux, internationaux)
- Gestion des Ressources humaines

Ce travail sera conduit par l'équipe de direction et l'assistant technique, et pourra avoir recours à une mission d'appui externe en cas de besoin. Les principaux outils à utiliser seront :

- Une analyse des documents (politique agricole, missions de l'ISABU, etc...)
- L'organisation d'ateliers internes et externes, incluant les différents acteurs concernés
- L'organisation de visites dans les pays voisins

Résultat 2: « Les organes de l'ISABU fonctionnent de manière efficace ».

Le travail relatif à l'atteinte du résultat n°2 doit tenir compte des objectifs que l'ISABU va se fixer à travers son Plan directeur avant d'envisager des modifications substantielles de l'organigramme actuel (nécessitant notamment un aval par la tutelle).

Les indications données dans la partie diagnostic en matière de missions et fonctions permettent de guider la réflexion.

Les principales activités relatives à l'atteinte de ce résultat consistent à :

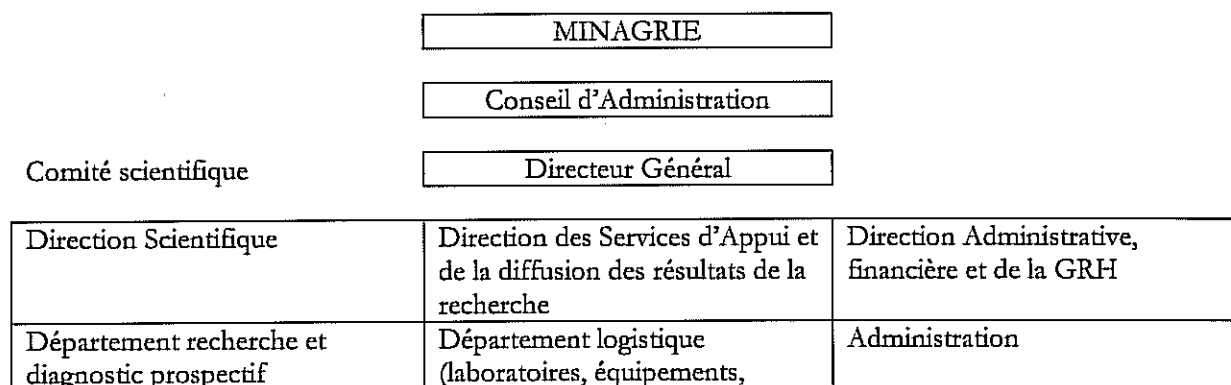
- Clarifier les missions et fonctions à remplir par l'ISABU
- Réaménager l'organigramme de l'ISABU pour le rendre mieux adapté et plus fonctionnel
- Mettre en place un comité scientifique élargi aux représentants des utilisateurs des résultats de la recherche
- Identifier et mettre en application les mesures visant à une meilleure décentralisation-déconcentration des décisions et à une plus grande responsabilisation des directeurs de station et des chercheurs
- Se doter de quelques indicateurs de suivi et évaluation du fonctionnement et des résultats de l'ISABU afin de pouvoir procéder périodiquement aux réajustements nécessaires.

Les éléments suivants peuvent être pris en compte :

- Concernant la mise en place du Comité Scientifique, sa composition pourrait être :
 - Représentants d'organisations professionnelles agricoles (comme par exemple le CAPAD⁴, et autres à définir)
 - Représentants du secteur privé (vitro-plants, multiplicateurs, transformateurs...)
 - Représentants de projets ou Ong partenaires de l'ISABU,
 - Représentants de la formation agronomique, afin notamment de mieux évaluer les besoins en compétences (chercheurs et techniciens), et réfléchir les besoins en matière de formation continue
 - Représentant du MINAGRIE
- Concernant les réaménagements de l'organigramme, et afin de mieux intégrer les fonctions « diagnostic », « définition des programmes de recherche », « méthode », « suivi-évaluation », « GRH », et la fonction « développement des partenariats », le schéma suivant pourrait être étudié par la direction :

La logique de cette proposition est de regrouper sous la direction scientifique toutes les fonctions et aspects liés à la recherche proprement dite, et sous la direction des services d'appui et de diffusion des résultats de la recherche toutes les fonctions nécessaires à l'atteinte des résultats de la direction scientifique.

Cette proposition est à prendre comme un support à la réflexion. L'organigramme sera adapté en fonction des aspirations et exigences du nouveau Plan directeur de l'ISABU qui sera élaboré avec l'appui du projet.



⁴ Un réseau de coopératives agricoles présent dans 10 provinces, représentant plus de 12.000 ménages, sous la forme d'une Confédération, et ayant ses locaux à Bujumbura,

Département méthode et formulation des programmes	fournitures, maintenance, gestion du matériel roulant)	Comptabilité et gestion
Département Innovations et promotion de nouvelles filières	Département transfert technologique	Secrétariat
Département Recherche en sécurité alimentaire	Département Information et Communication (documentation, internet, publication, colloques...)	Approvisionnement
Service Biométrie	Département développement des partenariats	Département de la GRH
	Service suivi-évaluation	

- Concernant le fonctionnement des équipes, il est suggéré d'étudier les mesures pouvant être mises en œuvre pour rendre plus opérationnelles les équipes de terrain (décentralisation de certaines décisions, notamment en matière d'engagement budgétaire, augmentation des volumes des « petites caisses » gérées par les stations).

La plupart de ces activités relèvent étroitement du travail qui sera effectué pour l'atteinte du résultat n°1.

Afin de réaliser ces différentes activités, qui seront plus particulièrement initiées par l'assistant technique, en lien avec la direction, les outils suivants seront nécessaires :

- Approfondissement du diagnostic en matière de circuit des prises de décision technique, administrative et financière, identification à partir de cas concrets, des facteurs limitants ;
- Réunions de réflexion internes, éventuellement valorisation des résultats des voyages d'études envisagés pour l'atteinte du résultat 1) ;
- Réunions (ou séminaire) ouvertes aux partenaires afin de proposer et discuter des pistes possibles d'amélioration du fonctionnement de l'ISABU.

En cas de besoin la direction de l'ISABU devra mobiliser un facilitateur ou une mission d'appui externe.

Résultat 3 : « La gestion des ressources humaines est améliorée »

Les principales activités en lien avec l'atteinte de ce résultat sont :

- Créer un service de GRH et recruter ou former le personnel adapté ;
- Elaborer un plan de formation et de perfectionnement du personnel scientifique et technique de l'ISABU ;
- Mettre en place des mesures d'incitation du personnel scientifique et technique de l'ISABU ;
- Mettre en œuvre un dispositif de tutorat et partenaires.

Il est proposé de mettre en place une véritable fonction de GRH afin d'être attentif :

- A la bonne adéquation entre les besoins de la recherche et les profils des chercheurs et techniciens ;

- A une bonne gestion des plannings de départ en formation en lien avec les besoins des programmes, et sans que cela ne pénalise les travaux en cours ;
- A une programmation des besoins en personnel sur le moyen terme (à 3 ans) et organisation des recrutements en lien avec la direction et les responsables de programme ;
- A élaborer ou faire élaborer les modules de formation continue du personnel (sur les outils de la recherche, les méthodes liées à l'élaboration des programmes de recherche, l'élaboration des protocoles, la collecte et l'analyse des données, les modes de restitution, de communication et de diffusion des résultats...);
- A développer des partenariats avec les universités et autres instituts de recherche pouvant assurer des formations « en sandwich », par alternance, qualifiante ou diplômantes qui permettraient de ne pas éloigner pour des périodes trop longues les chercheurs de l'Institut ;
- A mettre en place un système d'incitation et valorisation du travail des chercheurs et techniciens, en fonction des travaux ou tâches accomplies en lien avec les objectifs de recherche (par exemple, lorsqu'un chercheur construit un programme de recherche pertinent, trouve des partenaires scientifiques et financiers, publie un article ou fait une communication internationale) ;
- A mettre en place un système de tutorat permettant à des chercheurs expérimentés d'assurer un encadrement des jeunes chercheurs sur une période de 2 à 3 ans.

Les outils qui seront mis en place dans le cadre du projet d'appui institutionnel au MINAGRIE (financé par la coopération belge), ainsi que les compétences du spécialiste GRH qui travaillera au sein de ce projet seront mis à contribution pour le projet ISABU.

Une mission d'appui externe (ou plusieurs missions) est prévue pour appuyer l'équipe de direction.

Résultat 4 : « La réhabilitation et le renforcement des infrastructures et des équipements facilitent le travail de recherche, en lien avec les programmes prioritaires de l'ISABU »

Les principales activités en lien avec l'atteinte de ce résultat sont :

Infrastructures – réhabilitation

- Procéder à un inventaire détaillé des besoins de réhabilitation des infrastructures ;
- Identifier les priorités sur lesquelles le projet d'appui pourra intervenir ;
- Estimer les coûts et définir les priorités ;
- Se concerter avec les autres bailleurs de fonds potentiels pour des prises en charge complémentaires ;
- Faire procéder à des devis et appels d'offre ;
- Assurer un suivi et réception des travaux.

Equipements

- Faire un inventaire des besoins en matériel, équipements et produits de laboratoire ;
- Estimer les coûts et définir les priorités ;
- Doter les laboratoires du matériel et des équipements en rapport avec les programmes prioritaires ;
- Doter les stations de recherche et la direction de l'ISABU du matériel roulant pour la conduite des activités du projet.

Les décisions d'engagement des dépenses, qui seront validées par la SMCL, seront soumises à quelques critères de validation préalable : (i) lien avec les programmes de recherches prioritaires, (ii) appréciation de l'avantage coût-bénéfice de l'investissement au regard des résultats potentiels des recherches, (iii) vérification des possibilités et coûts de réparation avant remplacement, (iv) faisabilité de la maintenance ultérieure –pièces de rechange accessibles, technicien de maintenance.

Ces activités sont directement sous la responsabilité et à l'initiative de la direction de l'ISABU, avec l'appui de l'assistant technique.

Le responsable administratif et financier du projet aura un rôle important à jouer dans l'identification des fournisseurs, leur mise en concurrence et le contrôle-réception.

En cas de besoin le regard d'un expert scientifique sur la pertinence des investissements (en particulier pour les achats les plus coûteux) sera mobilisé.

Résultat 5 : « Les programmes de recherche prioritaires sont mis en œuvre et des synergies sont développées avec le terrain »

Les 4 résultats attendus précédents sont relatifs à de l'appui institutionnel et à un travail de renforcement des capacités de l'ISABU. Ce cinquième résultat attendu a une vocation plus opérationnelle.

L'objectif est d'accompagner concrètement la mise en œuvre de recherches appliquées, sur le terrain, en lien avec les attentes des principaux utilisateurs, et qui permettent à l'ISABU de développer de nouveaux partenariats techniques et financiers.

Le projet ne pourra pas accompagner tous les programmes de recherche de l'ISABU. Il est donc proposé que le projet soutienne financièrement un nombre limité de programmes de recherche prioritaire (de l'ordre de 5), et appuie l'ISABU dans le montage de partenariats techniques et financiers pour les autres programmes.

Le projet soutiendra sous diverses formes trois types de programmes :

1. Les programmes de recherche avec soutien financier par le projet

Les types de programme de recherche qui pourront être soutenus directement par le projet sont :

- Des programmes qui concourent à améliorer la production des cultures vivrières essentielles à la sécurité alimentaire ;
- Des programmes qui concourent à améliorer les résultats sur les principales cultures de rente.

Ces programmes seront définis en fonction des priorités du Plan directeur et des programmes existants ou prévus à travers d'autres financements.

Pour ce qui relève des programmes de recherche sur les cultures vivrières, la direction de l'ISABU propose à ce stade un choix parmi les cultures suivantes : haricot, manioc, riz et blé.

Pour ce qui relève des programmes de recherche sur les grandes filières de cultures de rente (café, thé, huile de palme, coton), au regard des forces et faiblesses de l'ISABU pour la conduite de recherches répondant aux attentes des principales filières de production agricole à l'export, il est

proposé qu'un consultant externe donne un avis sur le rôle que l'ISABU peut jouer dans les recherches nécessaires, et fasse des propositions concrètes pour le développement de partenariats adaptés. Sur la base de ce travail, la direction du projet en lien avec la SMCL, décidera de ce qu'il convient de faire.

Plus concrètement, le projet financera tout ou partie des protocoles de recherche retenus comme prioritaires, en privilégiant ce qui relève des pratiques de recherche appliquée. Le choix sera validé par la SMCL.

2. Les programmes de recherche développés et financés par le biais de partenariats (points d'application)

Par ailleurs, d'autres thématiques de recherche seront promues à l'ISABU avec l'appui du projet, par l'intermédiaire de montages partenariaux (conventions) entre l'ISABU et des projets ou programmes de terrain spécialisés. Le financement de ces programmes de recherche serait assuré par les projets concernés, ou via des financements que l'ISABU et les projets devront mobiliser.

L'objectif est : (i) d'ouvrir davantage l'ISABU sur des problématiques de recherche de terrain, (ii) de développer de nouvelles formes d'échanges et de relais entre l'ISABU et les projets qui travaillent dans le développement agricole et l'élevage, (iii) d'affirmer au sein des projets de développement une dimension de recherche appliquée, soutenue par l'Institut.

En particulier, le projet cherchera à développer des partenariats avec les projets financés par la coopération belge (projet de « Développement agricole de la province de Kirundo », « Projet d'appui aux vulnérables de la province de Ruyigi », mais aussi avec des projets soutenus par d'autres bailleurs (comme le PARSAD qui intervient dans 4 provinces de l'est en appui à la sécurité alimentaire, le projet FIDA PPRTC, le programme PPCDR de l'Union Européenne qui intervient dans 5 provinces).

Dans le cadre du projet de « Développement agricole de la province de Kirundo » de la coopération belge, différentes collaborations avec l'ISABU sont ou peuvent être envisagés :

- Dans la première composante, afin de renforcer la DPAE dans ses fonctions d'appui à l'innovation paysanne, des activités de recherche-action-formation sur des collines pilotes sont prévues avec des paysans de groupes pilotes, des moniteurs agricoles et agronomes communaux et des chercheurs ou techniciens de l'ISABU. Cette démarche permettra de construire un véritable partenariat paysans-vulgarisation-recherche, et de renforcer l'ISABU dans cette approche.
- Dans le cadre de la troisième composante, un nombre de filières prioritaires seront renforcées. Un appui à des activités techno-économiques pilotes est prévu, qui feront aussi l'objet d'une évaluation détaillée avant d'en diffuser largement les résultats. Selon les besoins, des partenariats avec l'ISABU peuvent être envisagés pour résoudre certains goulots d'étranglement.
- Une collaboration avec l'ISABU est prévue pour un appui technique à la production de semences de qualité par les privés (les OP notamment) dans le cadre du désengagement de la DPAE de cette fonction.

Dans le cadre du « Projet d'appui aux vulnérables de la province de Ruyigi », des collaborations avec l'ISABU peuvent être envisagées pour plusieurs thèmes : amélioration des systèmes d'irrigation/drainage; Sélection et amélioration des variétés de riz adaptées aux marais; pratiques culturales des cultures (riz et autres) cultivées dans les marais; rotation entre les riz et les cultures de contre-saison; gestion des marais...

Des partenariats seront également développés avec le Projet d'appui au secteur semencier et avec le Projet d'appui institutionnel au MINAGRIE.

3. Les programmes de recherche à caractère prospectif, avec la possibilité de mise à disposition d'un volontaire international

Compte-tenu des défis majeurs auxquels le Burundi sera confronté (démographie, foncier, emploi des jeunes et migrations...) le projet encouragera les études à caractère prospectif et les programmes de recherche qui concourent à élaborer des scénarios d'évolution de l'agriculture et de l'élevage en tenant compte des grandes tendances (démographique, pression foncière, évolution des imports-exports de produits agricoles, changements climatiques...), afin de permettre à l'ISABU d'exercer un mandat d'information et alerte éventuelle des décideurs sur les thèmes devant faire l'objet d'une attention particulière, et se traduire le cas échéant par de nouveaux thèmes de recherche.

Par ailleurs, toutes ces informations, non disponibles et peu étudiées, sont indispensables à l'élaboration de politiques sectorielles.

A condition que dans le cadre du programme service volontaire de la coopération belge un/une volontaire avec le profil adéquat puisse être trouvé, il/elle sera mis à disposition de l'ISABU pendant 2 ans par la coopération belge, en appui au département de l'ISABU qui sera en charge de ces questions (actuellement la recherche prospective n'existe pas au sein de l'Institut, mais un département est chargé de mener des travaux de socio-économie).

Sur la base des premiers éléments de diagnostic qui seront mis en évidence par l'ISABU avec éventuellement l'appui du volontaire international, une mission d'appui externe pourra être mobilisée pour définir un programme de recherche sur ces thèmes et définir les méthodes et moyens nécessaires.

Le financement de ces programmes ne sera pas assuré par le projet et devra donc être mobilisé par l'ISABU auprès d'autres partenaires.

3.5 INDICATEURS ET SOURCES DE VÉRIFICATION

Note : le projet devra, dès son démarrage, qualifier une situation de référence en lien avec les indicateurs, de façon à pouvoir par la suite évaluer les résultats obtenus, pour chaque indicateur.

	Indicateurs	Sources de verification
Objectif spécifique « La recherche agronomique de l'ISABU est orientée vers la production de résultats et recommandations répondant aux priorités des utilisateurs de la recherche, sur le moyen et sur le long terme ».	1. Les priorités de recherche de l'ISABU sont ancrées dans les orientations de politique agricole 2. L'ISABU a mis en œuvre les dispositifs lui permettant de connaître les priorités des utilisateurs de la recherche 3. L'ISABU formule des recommandations issues de ses travaux de recherche, et qui prennent en compte les attentes exprimées par les utilisateurs 4. Les recommandations et résultats de	Productions de l'ISABU Comité scientifique et nature des travaux conduits Plan directeur de l'ISABU Comptes rendus d'activité de l'ISABU Enquêtes auprès des utilisateurs de la recherche

	la recherche sont connus et utilisés, des résultats économiques sont mesurables 5. L'ISABU a développé sa politique partenariale et consolidé son plan de financement après projet	
Résultats attendus	Indicateurs	Sources de vérification
R1. Un Plan directeur de la recherche agronomique axé sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus des producteurs permet d'orienter la recherche sur le moyen et le long terme	1. Un Plan directeur de la recherche agronomique est produit et adopté 2. Le Plan directeur définit les programmes de recherche prioritaire en lien avec les orientations de politique agricole et intègre les attentes des utilisateurs de la recherche	Plan directeur de l'ISABU Politique agricole Comptes rendus du Comité scientifique ISABU
R2. Les organes de l'ISABU fonctionnent de manière efficace	1. Les représentants des utilisateurs de la recherche peuvent s'exprimer au sein du Comité scientifique 2. Le degré de responsabilité des chefs de station en terme de gestion technique et financière 3. Efficacité des mesures prises	Compte rendu des comités scientifiques Plan directeur Etude sur le fonctionnement interne de l'ISABU Rapports de suivi à la SMCL
R3. La gestion des ressources humaines est améliorée	1. Le turn over des personnels scientifiques 2. Niveau d'adéquation profil/poste 3. Efficacité-efficace et durabilité des mesures incitatives (type de contrats, ..) prises	Plan directeur Profils de poste Plan de formation Suivi-évaluation et enquête auprès du personnel
R4. La réhabilitation et le renforcement des infrastructures et des équipements facilitent le travail de recherche en lien avec les programmes prioritaires de l'ISABU	1. Les programmes de recherche prioritaire dans le cadre du projet disposent des infrastructures et équipements adaptés 2. La maintenance et l'entretien des infrastructures et équipements nouveaux sont assurés.	Plan directeur Réception des travaux Rapports d'activité Visites sur site (suivi-évaluation)
R5. Les programmes de recherche prioritaire sont mis en œuvre et des synergies sont développées avec le terrain	1. Les programmes de recherche prioritaire sont fonctionnels 2. Des conventions de recherche sont exécutées 3. Des résultats sont produits par l'ISABU dans le cadre des conventions de partenariat 4. Etudes prospectives	Suivi-évaluation Conventions de partenariat Rapports d'activité

3.6 RISQUES ET HYPOTHÈSES

3.6.1 Risques liés à l'objectif spécifique

L'objectif spécifique du projet est formulé comme suit : « La recherche agronomique de l'ISABU est orientée vers la production de résultats et recommandations répondant aux priorités des utilisateurs de la recherche, sur le moyen et sur le long terme ».

La formulation de l'objectif spécifique met en évidence le fait qu'il s'agit, au bout des 3 ans du projet, d'avoir obtenu que l'ISABU soit orienté vers une nouvelle démarche, qui consiste à adapter les programmes de recherche aux priorités du terrain, à diffuser les résultats de la recherche là où ils sont utiles, à suivre et évaluer les modalités d'utilisation des produits de la recherche. Après 3 ans de projet, l'ISABU n'aura pas produit des résultats pour chaque problème de terrain, mais devrait avoir mis en œuvre de nouvelles façons de travailler avec les principaux utilisateurs de ses services (Etat, organisations professionnelles agricoles, secteur privé, enseignement agricole, Ong de développement, projets de développement).

Pour que le projet soit efficace, il devra dès la première année mener de front deux exercices : travailler à la définition du Plan directeur, mais aussi approfondir ses relations avec les utilisateurs de la recherche (dans le cadre de la Commission scientifique, mais aussi par des missions auprès des utilisateurs de la recherche pour bien définir la nature de leurs attentes et les types de recherches pour lesquelles l'ISABU pourrait apporter une plus-value). Le facteur limitant à l'efficacité sera celui des ressources humaines : de nombreux chercheurs, jeunes et donc peu expérimentés, manquent de formation aux outils de la recherche. Pour cette raison il est proposé de mettre en place pour les plus jeunes un système de tutorat (chercheurs expérimentés chargés de superviser et appuyer les plus jeunes. Un appui de l'IRAZ est possible dans ce sens).

L'atteinte de l'objectif spécifique du projet suppose également que les chercheurs renforcent leurs contacts et leurs visites de terrain de façon à mieux connaître et comprendre les problèmes rencontrés par les producteurs agricoles. Cela suppose aussi qu'ils soient en mesure d'assurer un suivi-évaluation des résultats de leurs recherches appliquées de façon à corriger les problèmes éventuels, mais aussi afin d'intégrer les commentaires et propositions des producteurs agricoles. Pour que tout cela soit possible, il faut, au-delà de la mise à disposition des moyens matériels prévus par le projet, que la situation sociopolitique du pays permette un travail dans de bonnes conditions de sécurité. Dans le cas contraire, l'objectif spécifique du projet sera difficile à atteindre.

Pour que l'objectif spécifique soit pleinement atteint en terme de viabilité, il est nécessaire de se projeter au-delà des trois années du projet, afin que les démarches soient consolidées dans le temps. Pour cela les autorités, au premier rang desquelles le Ministère de l'agriculture et l'élevage, devront être attentives à assurer le financement de la poursuite des actions engagées, avec le soutien de bailleurs de fonds internationaux. L'assistant technique international apportera à l'ISABU un soutien pour que des démarches soient entreprises en ce sens.

3.6.2 Risques liés à la mise en œuvre

Pour les 5 résultats attendus du projet, les risques liés à la mise en œuvre sont principalement :

Sur le résultat 1 « Un Plan directeur de la recherche agronomique axé sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus des producteurs permet d'orienter la recherche sur le moyen et le long terme ».

Si le document de politique agricole n'est pas adopté à court terme, il sera difficile pour l'ISABU de faire adopter formellement son Plan directeur en cohérence avec les orientations nationales. Cependant, les éléments de diagnostic définis dans le document de politique agricole provisoire ainsi que les propositions formulées dans ce rapport constituent une base suffisante pour orienter un futur Plan directeur.

Les risques de ne pas atteindre ce résultat résideraient en fait surtout dans le non respect de la démarche méthodologique et la non prise en compte des informations nécessaires. Le Plan

directeur, afin d'être un véritable outil de travail pour la direction et l'ensemble des chercheurs de l'ISABU devrait être construit selon une démarche participative, au sein de l'Institut, mais aussi en lien avec les utilisateurs de la recherche et les institutions publiques concernées (Minagrie, Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique, Plan, Relations extérieures).

L'assistance technique veillera à fournir tous les appuis nécessaires. Le recours à un consultant externe pour accompagner la démarche est cependant recommandé.

Sur le résultat 2 « Les organes de l'ISABU fonctionnent de manière efficace ».

La plupart des activités relèvent étroitement du travail qui sera effectué pour l'atteinte du résultat n°1.

La direction actuelle de l'ISABU s'est montrée volontaire et soucieuse de progresser sur ce résultat attendu. En cas de changement de direction au cours du projet, un défaut d'engagement compromettrait l'atteinte des résultats.

Les risques d'erreurs pourraient venir d'une analyse trop rapide et superficielle du fonctionnement de l'ISABU. Les décisions en matière d'organigramme notamment doivent être bien pesées avant toute décision, par le biais de cas concrets relatifs : (i) aux modes de prise de décision, (ii) aux modes de production et diffusion de l'information utile en interne et diffusée en externe, (iii) aux modes de gestion de la logistique nécessaire aux équipes centrales et sur le terrain.

Un risque pour l'ISABU serait de vouloir garder un éventail très large d'objectifs de recherche, sans proportion avec les moyens disponibles. La qualité du fonctionnement de l'ISABU sera sans doute conditionnée par sa capacité à cibler les priorités, et dans ces priorités à clairement définir ce que l'Institut est en mesure de faire par lui-même, et ce que d'autres pourront faire mieux que lui.

Le projet prévoit des ressources pour appuyer à installer le comité scientifique, mais le comité scientifique devrait fonctionner sans ressources du projet. Le risque existe que le comité scientifique ne se tient pas régulièrement, entre autres par manque de motivation des participants.

La mise à disposition d'un assistant technique expérimenté en matière d'appui institutionnel devrait permettre de limiter ces différents risques.

Sur le résultat 3 : « La gestion des ressources humaines est améliorée »

Comme indiqué dans les éléments de diagnostic, les ressources humaines sont la première richesse de l'ISABU. Elles constituent aujourd'hui également une de ses principales faiblesses (fort « turnover » des jeunes chercheurs en raison de la faiblesse des salaires, financement aléatoire des programmes selon les budgets annuels disponibles, absence de mesures incitatives pour motiver les plus méritants, programme de formation pouvant désorganiser le fonctionnement des équipes, etc.).

Le risque principal réside dans la difficulté que le projet rencontrera pour la mise en place au sein de l'ISABU de compétences en GRH. Il est probable que de tels profils ne seront pas disponibles, et qu'il faudra former une ou deux personnes en interne à cette tâche par le biais de formations de courte durée. Un suivi par une expertise de courte durée sera sans doute nécessaire.

Le second risque serait de mettre en place des mesures incitatives qui ne pourraient pas être relayées après clôture du projet. Cela implique donc un effort budgétaire de l'Etat en la matière (un engagement par le ministère des Finances à accroître les ressources de l'Institut de façon à s'aligner sur la moyenne des pays voisins), et la contribution d'autres partenaires financiers après la fin du projet.

Le projet d'appui institutionnel au MINAGRIE devrait pouvoir apporter un support en ce sens.

Le troisième risque est lié à une mauvaise utilisation (doublons, gaspillage de ressources) des différents financements dédiés au renforcement des capacités à l'ISABU. La direction devra veiller à ce que tous les programmes de cette nature fonctionnent selon les mêmes règles, et dans le respect des orientations définies par le Plan directeur, en bonne complémentarité.

Sur le résultat 4 « La réhabilitation et le renforcement des infrastructures et des équipements facilitent le travail de recherche, en lien avec les programmes prioritaires de l'ISABU »

Le risque principal est lié à l'instabilité même du pays. Bien que certaines des conditions soient remplies pour que les prochaines élections se déroulent dans le calme, un retour de la violence ne peut être exclu a priori. Dès lors, la destruction des infrastructures réhabilitées dans le cadre du projet ou des équipements scientifiques acquis au bénéfice des laboratoires de l'ISABU ne peut être écartée absolument.

Le second risque serait de vouloir procéder à un saupoudrage des moyens destinés à la réhabilitation et aux équipements, afin de chercher à donner satisfaction à toutes les stations, laboratoires et chercheurs. Le projet se limitera à financer les équipements et infrastructures prioritaires en lien avec les programmes de recherche qui répondent aux objectifs du projet, et selon les critères précédemment définis.

Un troisième risque est lié à un chevauchement éventuel des financements externes que l'ISABU pourrait recevoir pour la réhabilitation et les équipements. Les complémentarités sont évidemment souhaitables, dès lors qu'elles s'inscrivent dans les orientations du Plan directeur.

Le fait que le projet soit directement inscrit dans la logique de développement de l'ISABU, et que le projet soit situé dans les locaux de la direction constituent une possibilité forte de réduction de ce risque.

Sur le résultat 5 « Les programmes de recherche prioritaires sont mis en œuvre et des synergies sont développées avec le terrain »

Le risque pour l'atteinte de ce résultat serait de ne pas parvenir à élaborer des conventions de partenariat avec un nombre suffisant de points d'application (projets ou programmes de terrain). Ce risque est limité, dans la mesure où plusieurs des projets financés par la coopération belge ont un intérêt évident à développer des relations de travail avec l'ISABU (projet de développement agricole de Kirundo, projet de Ruyigi, projet de relance de la filière semencière), et que plusieurs autres projets de terrain ont manifesté leur intérêt (projet PARSAD - Union européenne, 4 provinces de l'est -, projet PRASAB, Banque mondiale).

4. RESSOURCES

4.1 RESSOURCES FINANCIÈRES

4.1.1 La contribution Burundaise

L'intervention est un appui institutionnel à l'ISABU et l'intervention s'intègre entièrement dans sa structure et son fonctionnement. Le budget belge est une addition au budget de l'ISABU.

Le budget propre de l'ISABU, octroyé par l'état burundais est donc considéré comme contribution Burundaise, et est estimé à 1.400.000 €. Ce montant est basé sur le budget octroyé à l'ISABU en 2008 étant de 800.055.034 Fbu (432.000€) avec une légère augmentation pour les années successives.

A part d'une assistance technique et d'une assistance administrative et financière mise à disposition par la contribution belge, le projet fonctionnera avec le personnel de l'ISABU, dans les bureaux de l'ISABU. Le directeur de l'intervention, le Directeur général de l'ISABU est donc également pris en charge par la partie burundaise.

4.1.2 La contribution Belge

Le budget pour la contribution belge (3,000,000.00 €) est détaillé dans le tableau en dessous.

Il consiste en trois niveaux principaux de budget :

- Le budget lié aux 5 résultats, estimé à 2.300.000€ (77%)
- Le budget pour les moyens généraux, estimé à 658.200€ (22%)
- Le réserve budgétaire, estimé à 41.800€ (1%)

Le réserve budgétaire peut être utilisé » pour des activités imprévues.

Le budget devra être détaillé au cours des premiers mois du projet, afin d'ajuster les estimations faites sur les volets « Réhabilitation » et « Equipements » qui nécessitent un travail approfondi d'inventaire, d'estimation des coûts et de choix prioritaires.

BUDGET TOTAL	TOTAL (EURO)	fonds (révis.)	%	ANNEE 1 (€)	ANNEE 2 (€)	ANNEE 3 (€)
A	2 300 000		77%	631 000	1 088 000	580 000
La recherche agronomique de l'ISABU est orientée vers la production de résultats et recommandations répondant aux priorités des utilisateurs de la recherche, sur le moyen et sur le long terme.						
A 01	Un plan directeur de la recherche agronomique permet d'orienter la recherche					
A 01 01	Diagnostic/Analyse	55 000	2%	50 000	5 000	0
A 01 02	Elaboration du plan directeur	25 000		25 000	0	0
A 01 03	Adoption du plan directeur	5 000		0	5 000	0
A 02	Les compétences de l'ISABU répondent de manière efficace	10 000	0%	6 000	4 000	
A 02 01	Clartification des missions et fonctions à remplir par l'ISABU + réaménagement de l'organigramme	2 000		0	0	0
A 02 02	Mise en place conseil scientifique	8 000		4 000	4 000	0
A 02 03	Définition des mesures visant à une meilleure décentralisation	340 000	11%	60 000	150 000	130 000
A 03	La relation des ressources humaines est améliorée	20 000		0	10 000	10 000
A 03 01	Création du service GRH + formation des cadres	80 000		20 000	40 000	20 000
A 03 02	Enrichissement du plan de formation + mise en œuvre des formations	100 000		35 000	35 000	30 000
A 03 03	Mise en place de mesures d'incitation et de valorisation	140 000		25 000	65 000	50 000
A 03 04	Mis en œuvre un dispositif de tutorat et participatifs					
A 04	Le réhabilitation et le renforcement des infrastructures et des équipements facilitent le travail de recherche préalable	1 425 000	48%	365 000	665 000	345 000
A 04 01	Rénovation des infrastructures	300 000		150 000	340 000	300 000
A 04 02	Equipements	495 000		150 000	300 000	45 000
A 04 03	Matériel roulant	120 000		60 000	15 000	15 000
A 04 04	Appui communication ad-hoc	20 000		5 000	10 000	5 000
A 05	Les programmes de recherche prioritaire ont mis en œuvre et des synergies sont développées avec le terrain	470 000	16%	100 000	265 000	105 000
A 05 01	Implémentation de recherche prioritaire	305 000		65 000	165 000	45 000
A 05 02	Développement de partenariats pour la recherche	20 000		0	10 000	0
A 05 03	Études à caractère prospectif	35 000		0	5 000	35 000
A 05 04	Communication/diffusion des résultats	110 000		20 000	55 000	35 000

13

Y	01	Réserve budgétaire (max 5% : loi actualisée)	41,800	7%	0	0	41,800
Y	01	Réserve budgétaire	41,800	7%	0	0	41,800
Y	01	01 Réserve budgétaire COGESTION	41,800	7%	0	0	41,800
Y	01	02 Réserve budgétaire REGIE	-				0
Z	01	Moyens généraux	658,200	22%	319,400	211,400	227,400
Z	01	01 Assistants techniques	450,000	16%	150,000	150,000	150,000
Z	01	02 Salaire national	25,200		8,400	8,400	8,400
Z	02	Investissements	30,000	7%	22,000	4,000	0
Z	02	01 Véhicules	18,000		18,000	0	0
Z	02	02 Fournitures et équipement bureau	18,000		14,000	4,000	0
Z	03	Frais de fonctionnement	57,000	2%	17,800	17,800	17,800
Z	03	01 Loyer du bureau	-		0	0	0
Z	03	02 Frais de fonctionnement des véhicules	12,000		4,000	4,000	4,000
Z	03	03 Communications	15,000		5,000	5,000	5,000
Z	03	04 Autres frais de fonctionnement	28,000		8,000	8,000	8,000
Z	04	Audit et Evaluation	90,000	3%	22,000	32,000	32,000
Z	04	01 Evaluation	25,000		0	0	25,000
Z	04	02 Subi interne CTB	20,000		5,000	10,000	5,000
Z	04	03 Missions d'expertise (nationales/internationales) ponctuelles	30,000		0	15,000	15,000
Z	04	04 Audit	21,000		7,000	7,000	7,000
TOTAL			3,000,000		850,400	1,300,400	849,200

Regle 671,200
 Cogestion 2,428,800

XS

4.2 RESSOURCES HUMAINES

4.2.1 Le personnel national et international à long terme

Les activités du projet s'inscrivent dans la logique des activités et du fonctionnement de l'ISABU. Le projet sera installé physiquement dans les locaux de la direction de l'ISABU, en lien direct avec la direction de l'Institut, et sera exécuté avec le personnel de l'ISABU.

La direction du projet sera assurée par le cadre dirigeant actuel de l'ISABU, notamment le Directeur général. L'option qui consisterait à ce que le MINAGRIE nomme un coordonnateur national du projet externe à l'ISABU n'est pas justifiée compte tenu de la nature du projet, et serait peu efficace. Compte-tenu de ce qui précède, il n'est donc pas prévu dans le budget de prime spécifique pour le Directeur d'intervention national du projet.

La Direction du projet sera composée :

- D'un directeur d'intervention, qui sera le Directeur général de l'ISABU ;
- D'un assistant technique international, délégué à la co-gestion, en appui à la mise en œuvre de tous les axes de travail du projet, et plus particulièrement chargé d'aider la direction de l'Institut dans le domaine du développement des partenariats et recherche de financements.

La direction de projet sera appuyée par :

- Un responsable administratif et financier de bon niveau, chargé de la gestion administrative et financière du projet, responsabilisé sur la dimension GRH, en appui transversal à la direction du projet.

Dans la mesure du possible, un volontaire (financé hors budget projet par la coopération belge) sera mis à disposition au département d'économie rurale de l'ISABU, en appui au développement de l'axe « Diagnostic prospectif – propositions », de profil économiste ou agro-économiste.

Le secrétariat sera fourni par l'ISABU, ainsi qu'un chauffeur.

4.2.2 Les appuis de court terme

Plusieurs appuis de court terme sont recommandés, à caractère technique ou organisationnel.

Appuis techniques

- Bilan sur les recherches en appui aux cultures de rente conduites par l'ISABU (café et thé principalement), perspectives pour l'ISABU et partenariats à développer (en 1^{ière} année).

Appuis organisationnels

- Mission d'appui à la mise en place d'un service de gestion des ressources humaines, mesures incitatives préconisées, gestion administrative et financière (en début de projet) ;
- Appui externe pour la formulation du Plan directeur.
- Mission d'appui à la politique de communication et diffusion des résultats de l'ISABU : quelle information pour quel utilisateur, sous quelle forme, à quelle fréquence, et à quels coûts (en fin de 1^{ière} année du projet) ;

- Mission d'appui à la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les points d'application de terrain (en cours de 1^{ère} année) ;
- Mission d'appui pour la définition du programme de recherche en économie du développement, et plus largement sur les thèmes à caractère prospectif (en cas de besoin, si l'équipe projet ne parvient pas à définir un programme).

Le budget réservé aux missions d'appui dans le cadre du projet ne sera pas suffisant pour répondre à tous les besoins en missions courtes de l'ISABU. L'ISABU devra mobiliser ses autres partenaires à cet effet.

4.3 RESSOURCES MATÉRIELLES

4.3.1 Les équipements nécessaires au fonctionnement du projet

Liste des équipements nécessaires :

	Unité	Evaluation Coût/Unité	Nb d'unités	Budget prev.
Un véhicule de service	unité	18 000 €	1	18 000 €
Matériel de projection, formation	lot	4 000 €	1	4 000 €
Equipements de bureaux	lot	500 €	3	1 500 €
Mise en réseau informatique	forfait	3 000 €	1	3 000 €
Achat d'ordinateurs	unité	1 500 €	3	4 500 €
Photocopieuses/imprimantes	unité	2 000 €	2	4 000 €
Combinés téléphoniques et central	lot	3 000 €	1	3 000 €
TOTAL EQUIPEMENTS				38 000 €

4.3.2 Les équipements qui seront acquis par le projet dans le cadre du volet réhabilitation et équipement de l'ISABU

Une liste indicative se trouve en annexe et devra être revue et validée au démarrage du projet. Il faudra procéder à des estimations et études permettant de chiffrer les coûts de réhabilitation.

Les décisions d'engagement des dépenses seront soumises à quelques critères de validation préalable : (i) lien avec les programmes de recherches prioritaires, (ii) appréciation de l'avantage coût-bénéfice de l'investissement au regard des résultats potentiels des recherches, (iii) vérification des possibilités et coûts de réparation avant remplacement, (iv) faisabilité de la maintenance ultérieure – pièces de rechange accessibles, technicien de maintenance.

Liste des équipements envisagés :

Détails sur les prévisions budgétaires liées à la réhabilitation :

Réhabilitation	790 000 €
Station Gisozi	380 000 €
Adduction d'eau	170 000 €
Renouvellement réseau de tuyauterie	40 000 €
Renouvellement réseau de câblage électrique	40 000 €

Réhabilitation bureaux	70 000 €
Construction et équipement salle polyvalente	60 000 €
Station Mahwa	200 000 €
Renouvellement réseau de tuyauterie	25 000 €
Renouvellement réseau de câblage électrique	25 000 €
Construction et équipement salle polyvalente	60 000 €
Réhabilitation bureaux	90 000 €
Station Moso	210 000 €
2131. Renouvellement réseau de tuyauterie	25 000 €
2132. Renouvellement réseau de câblage électrique	25 000 €
2133. Construction et équipement salle polyvalente	70 000 €
2134. Réhabilitation bureaux	90 000 €

Détails sur les prévisions budgétaires liées aux équipements

Equipements	495 000 €
Laboratoire de phytopathologie	145 000 €
Laboratoire d'entomologie	55 000 €
Laboratoire de chimie agricole	295 000 €
1. Matériel et équipement	289 000 €
2. Réactifs et produits de laboratoire	6 000 €

Détails sur les prévisions budgétaires liées à autres équipements en appui à l'ISABU

Afin de dynamiser les relations entre le siège de l'ISABU et les terrains d'application, il est prévu de fournir à l'ISABU plusieurs véhicules utilitaires. Pour les stations qui recevront un appui prioritaire du projet, 4 camionnettes sont budgétées (2 à Gisozi, 1 à Mahwa, 1 au Moso), ainsi que 2 camionnettes attachées au siège.

	Unité	Evaluation Coût/Unité	Nb d'unités	Budget prev.
Camionnettes	unité	15 000 €	6	90 000 €
Entretien	unité	5 000 €	6	30 000 €
TOTAL EQUIPEMENTS				120 000 €

Le budget en appui à la communication permettra la mise en place d'un réseau internet dans les 3 stations jugées prioritaires :

Communication (R4.4)	20 000 €
Réseau internet station Gisozi	7 000 €
Réseau internet station Mahwa	7 000 €
Réseau internet station Moso	6 000 €

5. MODALITÉS D'EXÉCUTION

5.1 CADRE LÉGAL ET RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

Le cadre légal sera fixé par la Convention Spécifique relative à l'intervention à signer entre la République du Burundi et le Royaume de Belgique.

En application de la Convention Générale, la prestation de coopération (à l'exception des lignes mentionnées en régie dans le budget) sera exécutée selon les principes de la cogestion: le Burundi est maître d'ouvrage de l'intervention, tandis que la Belgique apporte un soutien technique et financier.

La partie burundaise désigne le Ministère de Finances en qualité d'ordonnateur chargé de liquider et d'ordonnancer les dépenses du projet. Elle peut désigner un ordonnateur délégué.

Pour la partie burundaise, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage a la responsabilité de mettre en œuvre le projet. A cet effet, il désigne, en concertation avec la CTB, le Directeur général de l'ISABU comme Directeur d'Intervention (DI). Ce dernier porte, pour la partie burundaise, la responsabilité de l'exécution de l'intervention et la réalisation des résultats intermédiaires en vue d'atteindre l'objectif spécifique. Le DI assure la direction, supervision, et le contrôle direct et permanent de l'exécution des prestations pour le compte de la partie burundaise

Pour la partie belge, la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) est l'entité administrative et financière responsable de la contribution belge à l'intervention. La partie belge confie la réalisation de ses obligations pour la mise en œuvre et le suivi du programme à la Coopération Technique Belge. A ce titre, la CTB, à travers son Représentant Résident à Bujumbura assume le rôle de co-ordonnateur chargé d'approuver les dépenses.

La CTB désigne un Délégué à la Cogestion (Delco) qui assure le conseil, la supervision et le contrôle régulier de l'exécution des prestations pour le compte de la partie belge. Il sera agréé par la partie burundaise (Ministère des Relations Extérieures). Le Delco appui le Directeur de l'intervention en vue de la réalisation des résultats intermédiaires. Son profil est décrit dans les TDRs figurant en annexe 7.3. Sa rémunération est prise en charge sur le budget en régie du projet.

5.2 STRUCTURES DE SUIVI ET CONTRÔLE DU PROJET

Le suivi de l'intervention est assuré à de différents niveaux et par de différentes instances :

5.2.1 La direction de l'intervention

Les responsables de l'intervention sont le Directeur de l'Intervention (DI) et le Délégué à la Cogestion (Delco). Le DI est le Directeur général de l'ISABU. Le DI et le Delco du projet sont responsables de la production des résultats intermédiaires du projet en vue de l'atteinte de son objectif spécifique.

Ils assureront conjointement la responsabilité technique, administrative et financière du projet.

En particulier :

- Ils planifient ensemble les activités et les dépenses du projet, ainsi que tout rapportage (à la CTB, à la SMCL, à l'ambassade) ;
- Ils sont responsables pour toute décision technique concernant l'intervention ;
- Ils visent conjointement chaque document officiel se rapportant à l'exécution de celui-ci, notamment ceux ayant trait aux procédures de marchés publics ;
- Ils ont accès à tout document administratif, financier ou technique concernant les apports, tant burundais que belges ;
- Ils sont conviés à participer à toute réunion relative à l'exécution du projet et organisée par les structures de tutelle afin d'émettre un avis quant aux sujets traités ;
- Ils assurent le secrétariat de la Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) ;
- Ils effectuent l'étude de tout problème de gestion des ressources (humaines, financières ou matérielles) ou d'interprétation de la convention spécifique ou du DTF qui se poserait pour le bon déroulement du projet avant de le soumettre à la Structure Mixte de Concertation Locale pour prise de décision si besoin.

La Direction de l'intervention se conforme aux modalités d'exécution administratives et financières définies par la CTB, dans les limites des prérogatives de celle-ci.

5.2.2 Le personnel administratif et financier

Un (une) responsable administratif et financier (RAF) polyvalent sera affecté à la Direction Administrative et Financière de l'ISABU, en appui au projet. Il/elle travaillera sous l'autorité de la Direction du projet. Il/elle sera responsable notamment de la gestion administrative et financière de l'intervention ainsi que de la préparation, du suivi et de la gestion des marchés publics conclus dans le cadre du projet. En plus de ces tâches et responsabilités administratives et financières, le/la RAF sera chargé(e) de suivre et mettre en œuvre les activités prévues au titre du développement de la fonction GRH au sein de l'ISABU – sous la responsabilité du Directeur d'intervention et du Delco.

Son salaire sera imputé au budget de l'intervention, en régie. Sa charge de travail est estimée à un temps plein. Son profil se trouve en annexe 7.3. Il/elle bénéficiera d'une formation à la gestion des marchés publics selon la législation burundaise et d'une formation à la gestion comptable de la CTB au siège de la représentation CTB à Bujumbura.

5.2.3 La Structure Mixte de Concertation Locale

Pour permettre le suivi et le contrôle du projet, une Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) est mise en place. Il s'agit d'un organe paritaire devant approuver le bilan des activités réalisées en fonction des résultats intermédiaires du cadre logique ainsi qu'en fonction du planning des activités programmées. Son rôle, sa composition et son fonctionnement sont repris ci-dessous.

La SMCL est composée de :

- Du représentant du Ministère de Relations Extérieures, président ;
- Du représentant du Ministère de Finances ; ordonnateur du projet ;
- Du représentant du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage ;
- Du représentant du CNCA ;
- Du représentant du Vice-Ministre chargé de la Planification ;
- Du représentant du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Coopération au développement ;
- Du Représentant Résidant de la CTB, co-ordonnateur du projet ;

- D'un représentant de la faculté d'agronomie

Ou leurs délégués respectifs.

La SMCL peut inviter, en qualité d'observateur ou d'expert, toute personne qui apporte une contribution à l'intervention.

La direction de l'intervention assure le secrétariat.

Les compétences et attributions de la SMCL sont les suivantes :

- Mettre en place les structures d'exécution du projet ;
- Superviser l'exécution des engagements pris par les Parties ;
- Apprécier l'état d'avancement du projet et de l'atteinte de ses résultats sur la base des rapports d'exécution du projet ;
- S'approprier les plans d'activités du projet ;
- Approuver les ajustements ou les modifications éventuelles des résultats intermédiaires, tout en respectant l'objectif spécifique et l'enveloppe budgétaire fixés par la Convention spécifique et en veillant à la faisabilité de l'ensemble des actions ;
- Approuver les modifications budgétaires importantes au niveau des résultats. Une modification importante est définie comme un dépassement de 15% par rapport au budget prévu pour un résultat donné ou quand le dépassement budgétaire mettrait en cause la réalisation d'un autre résultat. Des ajustements budgétaires au niveau des activités à l'intérieur d'un seul résultat sont une décision des responsables de l'intervention qui informeront la SMCL lors d'un rapportage semestriel ordinaire ;
- Faire des recommandations aux autorités compétentes des deux Parties signataires de la convention ;
- Résoudre tout problème de gestion des ressources humaines, évaluer conjointement la compétence et les prestations des différents personnels mis à disposition du projet et prendre toutes les mesures d'encouragement ou de correction nécessaire ;
- Résoudre, pour le bon déroulement du projet, tout problème de gestion qui se poserait, relatif aux ressources financières ou matérielles, ou à l'interprétation du DTF ;
- Initier aux moments opportuns des missions d'évaluation technique ou d'audit financier ;
- Approuver le rapport final et clôturer le projet.

Mode de fonctionnement de la SMCL :

- La SMCL établit son règlement d'ordre intérieur dans le respect des autres dispositions de la convention spécifique ;
- La SMCL se réunit sur invitation de son président ordinairement chaque semestre ou de façon extraordinaire à la demande d'un membre ;
- La SMCL se réunit pour la première fois au plus tard trois mois après la signature de la convention spécifique ;
- Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé par tous les membres ;
- La SMCL tient également une réunion au plus tard 3 mois avant la fin des activités du projet afin d'examiner la proposition de rapport final et de préparer les formalités de clôture du projet ;
- La SMCL tient également une réunion avant la fin de validité de la convention spécifique afin d'approuver le rapport final et d'assurer les formalités de clôture.

Toutes les décisions sont prises en concertation et selon la règle du consensus

Il est proposé d'analyser au début du projet la possibilité de prévoir une SMCL conjointe avec le projet d'Appui institutionnel au Ministère d'Agriculture et d'Elevage- BDI 0703311, aussi financé par la Coopération belge.

5.3 MODALITÉS DE GESTION

5.3.1.5.3.1 Gestion en cogestion

Les prestations de la Coopération belgo-burundaise sont essentiellement exécutées en co-gestion. Cette approche, concrétisant le principe de partenariat basé sur l'égalité, est fondée sur la responsabilité partagée et sur la gestion conjointe des opérations. Le Burundi est le maître d'œuvre de la prestation de coopération cofinancée par la Belgique.

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, désigné comme entité administrative responsable de la réalisation de la prestation de coopération, a la charge de tout mettre en œuvre pour la réussite de celle-ci.

La Coopération Technique Belge (CTB) est chargée par la partie belge de la réalisation de ses obligations pour la mise en œuvre et le suivi du projet.

L'ordonnateur et le Co-ordonnateur géreront conjointement en respect du principe de double signature, les comptes bancaires ouverts au nom de la prestation de coopération.

5.3.2.5.3.2 Gestion en Régie

Certaines lignes budgétaires seront gérées selon les principes d'une régie. La CTB assume l'entière responsabilité financière et technique de l'exécution de ces lignes budgétaires, pour lesquelles les procédures diffèrent de celles de la cogestion. Il s'agit des lignes relatives aux missions de suivi, d'évaluation, d'audit financier, aux salaires internationaux et aux différents frais afférents à l'installation de l'assistant technique international. Pour les dépenses locales en régie, un compte sera ouvert avec double signature au sein de la CTB.

5.4 RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

5.4.1.5.4.1 Mise à disposition et gestion des fonds cogérés

Les fonds de la prestation de coopération gérés en co-gestion sont mis à la disposition du Burundi et gérés conformément aux modalités suivantes.

5.4.2.5.4.2 Responsables de la gestion financière

La partie burundaise désigne le Ministère des Relations Extérieures en qualité d'ordonnateur chargé de liquider et d'ordonnancer les dépenses de l'intervention. Elle peut désigner un ordonnateur délégué. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a quant à lui la responsabilité de mettre en œuvre l'intervention.

Pour la partie belge, la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) est l'entité administrative et financière responsable de la contribution belge au projet. Elle confie la réalisation de ses obligations pour la mise en œuvre et le suivi du projet à la Coopération

Technique Belge (CTB). Le Représentant Résident à Bujumbura assume le rôle de coordonnateur. Il est notamment chargé, pour le compte de la Belgique, des fonctions de liquidation et d'ordonnancement des dépenses imputables sur les financements belges. Il pourra si nécessaire désigner un coordonnateur délégué sous sa responsabilité.

5.4.3.5.4.3 Comptes et pouvoirs de signature

L'Ordonnateur et le Co-Ordonnateur ouvriront au nom du projet un compte principal en euros auprès de la Banque de la République du Burundi (BRB). Le compte principal est actionné sous la double signature de l'ordonnateur et du co-ordonnateur du projet ou de leurs délégués sur présentation des ordres de paiement. Ce compte est utilisé pour recevoir les fonds de la CTB, pour alimenter le compte opérationnel et pour le paiement des factures importantes.

A l'initiative de la CTB, le projet ouvrira en outre un compte opérationnel en euros ou en francs burundais auprès d'une banque commerciale, ainsi éventuellement qu'une caisse pour couvrir les dépenses locales. Le compte opérationnel est actionné sous la double signature du Directeur d'Intervention et du Délégué à la Cogestion. Ensemble, leur mandat s'élève à 12 500 EUR. En cas d'absence du Delco, le co-ordonnateur peut signer à sa place ; en cas d'absence prolongée du Directeur d'Intervention, le fonctionnaire désigné pour assurer son interim peut signer à sa place à condition que sa signature ait été déposée auprès de la banque par la CTB.

Ce compte opérationnel peut également être actionné sous la double signature du Directeur d'intervention et du Coordonnateur, ou du Delco et de l'ordonnateur. Leur pouvoir de signature s'élève alors à 67.000 €.

Dans tous les cas, une double signature est nécessaire pour ordonnancer des dépenses en cogestion :

Signature 1	Signature 2	Limite
Directeur	Co-directeur	12.500 EUR
Directeur	Co-ordonnateur /délégué	67.000 EUR
Ordonnateur /délégué	Codirecteur	67.000 EUR
Ordonnateur	Co-ordonnateur	La limite dépend des procédures internes auprès des institutions respectives.

Les transferts sur le compte opérationnel seront réalisés par l'ordonnateur et le coordonnateur après vérification des comptes mensuels et à la demande des responsables de l'intervention. Le montant de l'avance sur le compte opérationnel est déterminé et peut être révisé par les ordonnateurs.

5.4.4.5.4.4 Transferts de fonds et décaissements

Dès la notification de la Convention de Mise en Oeuvre entre l'Etat belge et la CTB, un appel de fonds (cash call) par mode de financement peut être introduit auprès de la Représentation locale de la CTB. Le montant demandé doit correspondre aux besoins des trois premiers mois. Pour la partie cogérée, l'appel de fonds doit être signé par l'ordonnateur.

Par la suite, la Direction du projet introduira ses appels de fonds auprès de la Représentation trimestriellement. Ces demandes de fonds seront générées à l'aide du logiciel comptable d'utilisation dans l'ensemble des projets cogérés par la CTB. Sauf exception, elles s'appuient sur la

comptabilité du trimestre précédent, la trésorerie du projet et la programmation financière établie chaque trimestre par la Direction du projet.

Elles portent sur les besoins du trimestre en cours et du trimestre suivant augmentés d'une réserve de trésorerie.

A la réception des demandes, les fonds sont versés sur le compte principal du projet par la CTB. Dans tous les cas, le montant de l'appel de fonds ne peut être supérieur au solde du projet.

En cas d'urgence, l'intervention peut introduire un appel de fonds avancé en justifiant le besoin.

Les décaissements de l'intervention pourront intervenir de trois façons :

- La rémunération de l'assistance technique internationale de court ou long terme et les dépenses afférentes au suivi, aux évaluations, aux consultations et aux audits du projet seront effectuées par la CTB en régie ;
- Le paiement des investissements importants ainsi que certains achats nécessaires réalisés essentiellement lors de la phase de démarrage du projet selon éventuellement des procédures d'appel d'offre qui seront directement effectuées par l'Ordonnateur et le Coordonnateur du projet ;
- Les fonds pour les honoraires et primes du personnel, les frais de fonctionnement, les opérations de formation et actions engagées par la Direction du projet qui seront cogérés par le Directeur d'intervention et le Délégué à la Cogestion.

5.4.5.5.4.5 Intérêts

Les intérêts que génèrent les ressources du projet s'ajoutent au budget total de celui-ci et sont comptabilisés comme ressources. Ils peuvent être utilisés pour l'exécution des activités de la même façon que les autres ressources financières.

5.4.6.5.4.6 Décompte final

Le décompte final du projet est vérifié par les Ordonnateurs ou par leurs délégués respectifs. Les montants gérés en régie et non utilisés à la fin du projet, ainsi que le reliquat de la contribution financière non versé sur les comptes cogérés tomberont en annulation à la fin du projet et feront l'objet d'une affectation décidée d'un commun accord entre les Parties et formalisée par un échange de lettres.

5.4.7.5.4.7 Passation des marchés publics

L'attribution des contrats et l'adjudication des marchés publics de fournitures, travaux et services imputables à des lignes en cogestion se font en conformité avec la législation burundaise. Toutefois, tous les documents relatifs au marché feront référence à la source belgo-burundaise de financement. En outre, le Représentant Résident de la CTB, Co-Ordonnateur, ou son délégué participe au dépouillement et à l'analyse des offres. Les responsables de l'intervention transmettent à l'ordonnateur et au co-ordonnateur du projet un rapport détaillé sur le dépouillement des offres, accompagné d'une proposition motivée du choix de l'adjudicataire. La CTB peut fixer des seuils de publication et de non-objection en vertu de ses règles de gestion interne et des mandats et afin de respecter les normes internationales régissant la coopération internationale.

Les marchés supérieurs à 22,500 € nécessiteront l'approbation préalable de l'Ordonnateur et du Coordonnateur pour :

- Le mode d'attribution du marché (adjudications, appel d'offres ou procédures négociées) ;
- Si ce n'est un appel d'offres général, la liste des entreprises à consulter et les critères de sa constitution ainsi que les coordonnées des entreprises ; quel que soit le mode d'attribution retenu, trois soumissionnaires (au minimum) doivent être préalablement consultés ;
- Les critères d'attribution du marché qui seront utilisés ;
- La proposition d'attribution du marché.

5.4.8.5.4.8 Fonds gérés en régie

La CTB assume l'entière responsabilité financière et technique de l'exécution des lignes budgétaires en régie, pour lesquelles les procédures diffèrent de celles de la co-gestion. Il s'agit des missions de suivi, d'évaluation, d'audit financier, des salaires internationaux et des frais afférant à l'assistance technique, y compris l'achat d'un véhicule. Pour les marchés publics en régie, la législation belge est applicable.

5.5 SUIVI ET EVALUATION

5.5.1.5.5.1 Rapportage

Le Responsable National et l'Expert International Delco sont pleinement responsables du suivi et de la supervision de toutes les activités engagées. Elle est tenue de définir et faire exécuter des Plans Semestriels de travail, de suivre les indicateurs et d'identifier les responsables de chaque activité et les indications budgétaires.

5.5.1.1 Suivi et rapportage technique et administratif

En début de chaque année civile, les responsables du projet établiront un rapport de suivi annuel sur l'année civile qui précède, selon les canevas de la CTB, à destination de la SMCL et du bailleur de fonds.

A la moitié de l'année, la Direction de l'intervention réalisera un rapport d'exécution semestriel selon le format CTB, qui sera présenté à la SMCL après avoir été déposé au moins 15 jours avant la réunion ordinaire de la SMCL.

Des missions d'appui/suivi technique peuvent également être organisées par la CTB (CTB Bujumbura et CTB Bruxelles) afin d'appuyer la Direction de l'intervention dans l'exécution des activités.

5.5.1.2 Suivi et rapportage comptable et financier

Chaque mois, le RAF produira un rapport comptable du mois précédent accompagné des pièces justificatives avec les outils et selon les procédures de la CTB. Ce rapport sera visé par la direction de l'intervention et doit être signé pour accord par le coordonnateur et ordonnateur. Les dépenses du projet doivent être signées « pour réception conforme » par le Directeur de l'Intervention et le Délégué Coresponsable. La comptabilité qui est envoyée à la représentation de la CTB consiste en un fichier électronique, les pièces justificatives ainsi que les extraits bancaires et états de caisse.

Pour chaque réunion de la SMCL, la direction de l'intervention introduira un rapportage financier (suivi et planification budgétaire).

Un appui financier peut être donné par la CTB (CTB Bujumbura et CTB Bruxelles) afin d'appuyer les responsables de l'intervention dans la gestion financière des activités.

5.5.1.3 Programmation financière

Trimestriellement, la direction du projet doit élaborer une programmation financière pour les trimestres et années suivantes. La programmation financière doit être faite selon les procédures de la CTB et doit être approuvée par la Représentation locale de la CTB

5.5.2.5.2 Gestion du budget

Le budget total et le budget par mode d'exécution ne peuvent pas être dépassés. Au cas où une augmentation budgétaire serait nécessaire une demande motivée d'augmentation doit être introduite par la partie burundaise auprès de l'Etat belge après que celle-ci ait reçue l'accord de la SMCL. Si la Belgique accepte la demande, il est procédé à un Echange de lettres entre les deux parties.

Le budget du projet donne les contraintes budgétaires dans lesquelles le projet doit être exécuté. Chaque changement de budget important doit être approuvé par la SMCL sur base d'une proposition élaborée par la direction du projet.

Les changements budgétaires possibles sont :

- Changement de la structure du budget (par exemple ajout d'une ligne budgétaire);
- Réallocation des montants entre lignes budgétaires;
- Réallocation des moyens entre modes de financement et
- Utilisation de la réserve budgétaire.

La gestion de changement budgétaire doit être faite selon les procédures de la CTB.

La réserve budgétaire peut uniquement être utilisée pour des activités de projet et après accord de la SMCL. Son utilisation doit toujours être accompagnée d'un changement du budget.

Les engagements doivent être approuvés par les deux parties tout en respectant les mandats (voir pouvoir de signature). La direction du projet doit assurer un bon suivi des engagements. Il n'est pas autorisé de prendre des engagements sur base d'un budget non approuvé officiellement.

5.5.3.5.3 Rapportage à la clôture du projet

En fin de projet, la direction de l'intervention établira un rapport final, selon canevas de la CTB, qui devra être approuvé par la SMCL. Ce rapport final sera accompagné des documents de clôture tels que décharge des responsables du projet, PV de transmission des immobilisés et des archives, ou autres documents pertinents.

5.5.4.5.4 Evaluation finale

Vu la durée réduite et la nature spécifique de l'intervention, la réalisation d'une évaluation à mi-parcours (MTR) n'est pas opportune.

Une évaluation externe finale est prévue 6 mois avant la fin du projet. Le but de cette évaluation consistera à juger de la pertinence de la prestation en liaison avec ses objectifs, du degré d'atteinte des résultats et des suites à donner pour assurer la durabilité des acquis.

Notons aussi que cette évaluation finale, prévue dans le budget du projet, peut être accompagnée d'une évaluation externe mandatée par le Ministère belge en charge de la Coopération internationale sur un budget séparé.

Chacune des Parties (Burundi et Belgique) peut à tout moment, moyennant information préalable de l'autre, procéder conjointement ou séparément à un contrôle (audit) ou à une évaluation des objectifs et des différents aspects de l'exécution du projet à condition de prendre en charge les incidences financières de cette évaluation. Le cas échéant, chaque partie communique à l'autre, les conclusions de ses contrôles et évaluations.

5.5.5.5.5 Audit

5.5.5.1 Audit projet

Le projet doit être audité après un an d'activité et pendant la troisième année d'activité. L'audit portera sur :

- La vérification que les comptes du projet reflètent la réalité
- Le contrôle de l'existence et le respect des procédures.

La SMCL peut demander des audits supplémentaires s'il les juge nécessaires.

La SMCL charge le représentant résident de l'élaboration des termes de référence et de la sélection de la firme d'audit. La firme d'audit doit être une firme certifiée (selon standards internationaux) indépendante.

Le rapport d'audit sera présenté à la SMCL. Si nécessaire la direction doit élaborer un plan d'action afin d'améliorer les procédures et prouver que des mesures correctives ont été entreprises.

5.5.5.2 Audit CTB

Chaque année les comptes de la CTB sont audités par un collège de commissaires. Dans ce cadre ils réalisent également des audits de projets. Le comité d'audit de la CTB peut aussi demander qu'un projet soit audité par l'auditeur interne de la CTB.

5.6.5.6 MÉCANISMES D'APPROBATION DES ADAPTATIONS AU DTF

A l'exception de l'objectif spécifique du projet, de la durée de la Convention Spécifique, et des budgets définis dans la Convention Spécifique, pour lesquels une éventuelle modification doit se faire par un échange de lettres entre les Parties, l'entité burundaise responsable pour l'exécution de l'intervention et la CTB peuvent conjointement adapter le DTF, en fonction de l'évolution du contexte et du déroulement de l'appui.

A travers la CTB Burundi, les responsables du projet informent la DGCD au Burundi et DGCD-Bxl (via CTB-Bxl) des modifications suivantes apportées à l'intervention :

- Les formes de mise à disposition de la contribution de la Partie belge et de la Partie burundaise,
- Les résultats, y compris leurs budgets respectifs (voir plus haut pour les détails)

- Les compétences, attributions, composition et mode de fonctionnement de la structure mixte de concertation locale,
- Le mécanisme d'approbation des adaptations du DTF,
- Les indicateurs de résultat et d'objectif spécifique,
- Les modalités financières de mise en œuvre de la contribution des parties. Un planning financier indicatif adapté est joint le cas échéant.

Toutes les modifications au DTF initial, énumérées ci-dessus, doivent être approuvées par la SMCL. Les autres changements peuvent être implémentés par la direction d'intervention. Ces modifications seront reprises dans les rapports d'exécution de l'intervention.

5.7.5.7 CLÔTURE DE LA PRESTATION

La Direction du projet produira un rapport final qui sera rédigé conjointement avec l'institution de suivi et qui sera soumis pour approbation à la SMCL.

5.7.1 Bilan Financier

Six mois avant la fin du projet un bilan financier sera élaboré par la direction du projet selon les procédures de la CTB. Le bilan financier présenté à la SMCL de clôture doit d'abord être vérifié par la CTB.

5.7.2 Soldes

Les montants gérés en régie et non utilisés à la fin du projet, ainsi que le reliquat de la contribution financière non versé sur les comptes cogérés tomberont en annulation à la fin du projet. Le solde disponible sur les comptes bancaires cogérés sera réalloué d'un commun accord.

5.7.3 Dépenses après Convention

Après la fin de la Convention Spécifique, il n'est plus autorisé de faire des dépenses sauf si elles sont liées à des engagements pris avant la fin de la Convention Spécifique et qui sont actés dans le PV de la SMCL.

6. THEMES TRANSVERSAUX

6.1 ENVIRONNEMENT

Le projet a pour objectif de « Contribuer à la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi par un développement agricole durable ». Parmi les activités de recherche qui seront soutenues par le projet une place importante sera réservée à la prise en compte d'une meilleure gestion des ressources naturelles en vue d'un développement durable de l'agriculture.

Par exemple, la sécurisation des cultures vivrières stratégiques passe par des aménagements de bassins versants, et par une meilleure exploitation des superficies disponibles pour l'agriculture (aménagement de bas fonds et marais – à noter que certains aménagements ont été réalisés maladroitement, sans maîtrise technique, et ont conduit à des assèchements de marais). Par ailleurs, il est prévu que l'ISABU renouvelle sa capacité technique à formuler des propositions adaptées en matière de lutte anti-érosive (dans le cadre notamment d'un partenariat avec le projet Ruyigi soutenu par la coopération belge.

Dans le cadre des objectifs de développement durable, des travaux sont également à conduire en matière d'intégration agriculture-élevage ainsi qu'en agroforesterie.

Les nouveaux équipements en laboratoire devraient permettre à l'ISABU de faire des mesures et de formuler des recommandations en matière de qualité de l'eau, et fertilisation adaptée des sols dans le respect d'une agriculture durable.

Dans le cadre des travaux à dimension prospective qui seront conduits par l'ISABU avec l'aide du projet, il sera tenu compte des conséquences prévisibles des évolutions démographiques sur le foncier et plus globalement sur l'environnement. Des pratiques adaptées à ces évolutions pourront constituer des thèmes de recherche en tant que tels.

6.2 GENRE

Les femmes burundaises réalisent une très grande partie des tâches agricoles. Le projet veillera à ce que les paysannes soient représentées au sein de la Commission scientifique pour pouvoir exprimer leurs contraintes et attentes spécifiques.

Le projet encouragera l'accès des femmes aux postes de recherche au sein de l'ISABU, et la prise en compte du genre comme un thème transversal dans le plan directeur.

6.3 ECONOMIE SOCIALE

L'ISABU travaille quasi exclusivement à l'amélioration du matériel végétal (essais variétaux multi-locaux, productions de pré-bases, vente des matériels végétaux (semences de pré-base) aux DPAAE qui assurent la multiplication par des groupements multiplicateurs et la diffusion ou à des prestataires privés multiplicateurs). Plusieurs dimensions de la recherche sont peu ou mal prises en compte, notamment la capacité à raisonner sur le moyen et long terme les évolutions du secteur agricole, ses contraintes et atouts, les conséquences en matière de thèmes de recherche prioritaires, les options possibles et les recommandations aux décideurs politiques. Cette absence d'une dimension prospective de la recherche est une faiblesse importante au regard des évolutions à venir

(doublement de la population dans les 20 ans, pression foncière, conséquences sur l'environnement, -érosion... et sur l'économie du secteur agricole et de l'élevage). Par ailleurs, cette dimension prospective pourrait être mise au service de deux objectifs importants : recherches sur les moyens d'améliorer durablement la sécurité alimentaire, et recherches sur les moyens d'améliorer les revenus des producteurs agricoles et éleveurs.

L'ISABU, pour remplir ses missions nationales, doit donc être en mesure de décrire les principales évolutions de l'agriculture et de l'élevage dans les différentes régions agro-climatiques du pays, et de mettre ces évolutions en perspective. Des études agro-économiques et sociales devront être conduites avec l'appui du projet. Les résultats de ces travaux seront utiles aux décideurs des différents ministères techniques concernés (agriculture, plan, aménagement, etc.) et aux projets mis en œuvre par la coopération internationale.

6.4 DROITS DE L'ENFANT

Le projet d'appui institutionnel à l'ISABU n'a pas de liens avec cette problématique.

6.5 HIV / SIDA

Le projet a des liens indirects avec la problématique HIV/SIDA, dans la mesure où l'amélioration des conditions d'accès et de disponibilité alimentaire, ainsi qu'une amélioration de la qualité nutritionnelle des aliments contribuent à la résistance des personnes malades.

B

7. ANNEXES

7.1 ANNEXE N°1 – CADRE LOGIQUE

Titre du Projet: Projet d'Appui Institutionnel à l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi			
OBJECTIF GLOBAL	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES & HYPOTHESES
« Contribuer à la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi par un développement agricole durable ».			
OBJECTIF SPECIFIQUE	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES & HYPOTHESES
« La recherche agronomique de l'ISABU est orientée vers la production de résultats et recommandations répondant aux priorités des utilisateurs de la recherche, sur le moyen et sur le long terme ».	<p>Les priorités de recherche de l'ISABU sont ancrées dans les orientations de politique agricole</p> <p>L'ISABU a mis en œuvre les dispositifs lui permettant de connaître les priorités des utilisateurs de la recherche</p> <p>L'ISABU formule des recommandations issues de ses travaux de recherche</p> <p>Les recommandations et résultats de la recherche sont connus et utilisés, des résultats économiques sont mesurables</p> <p>L'ISABU a développé sa politique partenariale et consolidé son plan de financement après projet</p>	<p>Productions de l'ISABU</p> <p>Comité scientifique et nature des travaux conduits</p> <p>Plan directeur de l'ISABU</p> <p>Comptes rendus d'activité de l'ISABU</p> <p>Enquêtes auprès des utilisateurs de la recherche</p> <p>Documents de politique agricole et politiques sous-sectorielles</p> <p>Outils de communication</p> <p>Suivi-évaluation</p>	<p>Instabilité sociopolitique</p> <p>Appui des Instances officielles</p> <p>Capacité des ressources humaines</p>

8

No.	RESULTATS	INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	RISQUES & HYPOTHESES
1.	<p>R1. Un Plan directeur de la recherche agronomique axé sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus des producteurs permet d'orienter la recherche sur le moyen et le long terme</p>	<p>1. Un Plan directeur de la recherche agronomique est produit et adopté 2. Le Plan directeur définit les programmes de recherche prioritaire en lien avec les orientations de politique agricole et intègre les attentes des utilisateurs de la recherche</p>	<p>Plan directeur de l'ISABU Politique agricole Comptes rendus du Comité scientifique ISABU</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Non respect de la démarche méthodologique - Un plan directeur qui serait conçu en vase clos - Retards dans la validation d'une nouvelle politique agricole nationale
2.	<p>R2. Les organes de l'ISABU fonctionnent de manière efficace</p>	<p>1. Les représentants des utilisateurs de la recherche peuvent s'exprimer au sein du Comité scientifique 2. Le degré de responsabilité des chefs de station en terme de gestion technique et financière 3. Efficacité des mesures prises</p>	<p>Plan directeur Etude sur le fonctionnement interne de l'ISABU SMCL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'un éventail trop large de programmes de recherche - Non tenue des réunions de comité scientifique par manque de motivation des membres - Manque d'ouverture partenariale - Engagemement de la direction pas maintenu en cas de changement de direction
3.	<p>R3. La gestion des ressources humaines est améliorée, les capacités du personnel sont renforcées et la motivation du personnel est maintenue</p>	<p>1. Le turn over des personnels scientifiques 2. Niveau d'adéquation profil/poste 3. Efficience-efficacité et durabilité des mesures incitatives prises</p>	<p>Plan directeur Profils de poste Plan de formation Suivi-évaluation et enquête auprès du personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté à identifier des compétences en GRH - Manque de synergies et cohérence entre les différents programmes d'appui à l'ISABU

4.	R4. La réhabilitation et le renforcement des infrastructures et des équipements facilitent le travail de recherche en lien avec les programmes prioritaires de l'ISABU	<p>1. Les programmes de recherche prioritaire dans le cadre du projet disposent des infrastructures et équipements adaptés</p> <p>2. La maintenance et l'entretien des infrastructures et équipements nouveaux sont assurés.</p>	Plan directeur Réception des travaux Rapports d'activité Visites sur site (suivi-évaluation)	<ul style="list-style-type: none">- Instabilité socio-politique- Saupoudrage des moyens entre les programmes de recherche- Manque de synergies et cohérence entre les différents programmes d'appui à l'ISABU
----	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

5.	R5. Les programmes de recherche prioritaire sont mis en œuvre et des synergies sont développées avec le terrain	<p>1. Les programmes de recherche prioritaire sont fonctionnels</p> <p>2. Des conventions de recherche sont exécutées</p> <p>3. Des résultats sont produits par l'ISABU dans le cadre des conventions de partenariat</p> <p>4. Etudes prospectives</p>	Suivi-évaluation Conventions de partenariat Rapports d'activité	<ul style="list-style-type: none">- Difficulté à cibler les partenariats avec des projets et programmes de terrain (risque faible)
----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

No.	ACTIVITES par RESULTAT	MOYENS	COÛTS
Résultat 1: Un Plan directeur de la recherche agronomique axé sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus des producteurs permet d'orienter la recherche sur le moyen et le long terme			
Lb01.	Analyse des orientations de politique agricole. Bilan des acquis de la recherche. Analyse des forces et faiblesses de l'ISABU. Clarification des mandats prioritaires de la recherche agronomique. Analyse des partenariats. Analyse des adéquations entre recherche et orientations de politique agricole. Bilan sur les compétences et renforcements des capacités.	Analyse des documents Ateliers internes et externes Mission d'appui	55 000€ 25.000 €
Lb02.	Définition des moyens nécessaires, d'un chronogramme, répartition des tâches. Elaboration d'un plan directeur de la recherche agronomique à l'ISABU.	Visites dans les pays voisins et ateliers	25.000 €
Lb03.	Adoption d'un plan directeur de la recherche agronomique à l'ISABU	Réunions, atelier de validation, facilitateur	5.000 €

Selon le résultat R2 : Les organes de l'ISABU fonctionnent de manière efficace			10.000 €
Lb01.	Clarification des missions et fonctions à remplir par l'ISABU	Analyse des documents par DI	Couvert sous R1
Lb02.	Réaménagement de l'organigramme de l'ISABU pour le rendre mieux adapté et plus fonctionnel	Analyse/ateliers/viste pays voisins	Couvert sous R1
Lb03.	Mise en place d'un comité scientifique élargi aux représentants des utilisateurs des résultats de la recherche	Aval du MINAGRIE - atelier	2.000 €
Lb04.	Définition des mesures visant à une meilleure décentralisation-déconcentration des décisions et à une plus grande responsabilisation des chercheurs	Analyse fonctionnelle -- ateliers	8000 €
Lb05.	Suivi des mesures et mesure des résultats, adaptations après un an	Suivi-évaluation par DI	Pm

Résultat R3 : La gestion des ressources humaines est améliorée		340.000 €
Lb01.	Créer un service GRH et former des cadres	Formation courte cadre de la DAF Mission d'appui 20.000 €
Lb02.	Elaborer un plan de formation et de perfectionnement du personnel scientifique et technique de l'ISABU, mettre en œuvre les formations	Appui externe ; coordination avec FARA ; forfait pour formations 80.000 €
Lb03.	Mettre en place des mesures d'incitation et de valorisation du personnel scientifique et technique de l'ISABU	Appui externe éventuel Forfait pour contractualisation... 100.000 €
Lb04.	Mettre en œuvre un dispositif de tutorat et partenariats	Forfait tutorats + recherche partenariats 140.000 €

Résultat R4 : La réhabilitation et le renforcement des infrastructures et des équipements facilitent le travail de recherche en lien avec les programmes prioritaires de l'ISABU		1.425.000 €
<u>Infrastructures - réhabilitation</u>		
Lb01.	Procéder à un inventaire détaillé des besoins de réhabilitation des infrastructures et estimer les coûts	Direction – RAF+ devis
Lb02.	Identifier les priorités sur lesquelles le projet d'appui pourra intervenir	Direction + SMCL
Lb03.	Se concerter avec les autres bailleurs de fonds potentiels pour des prises en charge complémentaires	Direction
Lb04.	Faire procéder à des devis, appels d'offre, travaux	RAF
Lb05.	Assurer un suivi et réception des travaux	Direction + RAF
<u>Equipements</u>		
Lb06.	Faire un inventaire des besoins en matériel, équipements et produits de laboratoire	Direction + RAF+ devis
Lb07.	Estimer les coûts et définir les priorités	Direction + RAF + SMCL
Lb08.	Doter les laboratoires du matériel et des équipements en rapport avec les programmes prioritaires	Direction + RAF
Lb09.	Doter les stations de recherche et la direction de l'ISABU du matériel roulant pour la conduite des activités du projet	Direction+ RAF
Lb010.	Doter la direction d'un appui communication entre siège et terrains	Direction + RAF
		495.000 €
		120.000 €
		20.000 €

B

Selon le résultat R5 : Les programmes de recherche prioritaire sont mis en œuvre et des synergies sont développées avec le terrain			470.000 €
Lb01	Validation des 5 programmes de recherche prioritaire en cultures vivrières et de rente soutenus par le projet + financement	Direction + AT + SMCL Financement de 5 protocoles	305.000€
Lb02	Développement des partenariats pour la recherche/points d'application	Direction + AT + consultant	20.000 €
Lb03	Définition des champs d'études à caractère prospectif	Direction + volontaire+ consultant	35.000€
Lb04	Communication et diffusion de résultats	Rapports et diffusion Mission de consultance	110.000€

7.2 ANNEXE N°2 – CALENDRIER D'EXÉCUTION – CHRONOGRAMME

<p>Titre du projet : Projet d'Appui Institutionnel à l'ISABU</p> <p>Objectif Global : « Contribuer à la réduction de la pauvreté et soutenir la croissance économique du Burundi par un développement agricole durable ».</p> <p>Objectif spécifique: « La recherche agronomique de l'ISABU est orientée vers la production de résultats et recommandations répondant aux priorités des utilisateurs de la recherche, sur le moyen et sur le long terme ».</p>	<p>Préparé : mai 2008</p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------

Code Budget	RESULTATS / ACTIVITES	Année 1				Année 2				Année 3				
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
Phase de démarrage: Mettre en place le personnel et lancer les appels d'offre pour les investissements prévus pour le projet														
	Nomination du Directeur national et Recrutement-arrivée de l'AT delco	x												
	Recrutement de l'auditeur du projet	x												
	Recrutement du personnel d'appui (RAF)	x												
	Définition et adoption du premier devis programme avec la SMCL		x											
	Procédures d'appel d'offre pour la fourniture des équipements prévus sur le projet		x											
	Ouverture des comptes et mise en place des procédures de gestion	x												
Résultat 1: Un Plan directeur de la recherche agronomique axé sur l'amélioration de la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus des producteurs permet d'orienter la recherche sur le moyen et le long terme.														
	Analyse des orientations de politique agricole		x											
	Clarification des mandats prioritaires de la recherche agronomique		x											
	Elaboration d'un plan directeur de la recherche agronomique à l'ISABU			x										
	Adoption d'un plan directeur de la recherche agronomique à l'ISABU				x									

Code Budget	RESULTATS / ACTIVITES	Année 1				Année 2				Année 3			
		T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4

Résultat 2 : Les organes de l'ISABU fonctionnent de manière efficace														
	Clarification des missions et fonctions à remplir par l'ISABU		x											
	Réaménagement de l'organigramme de l'ISABU pour le rendre mieux adapté et plus fonctionnel			x										
	Mise en place d'un comité scientifique élargi aux représentants des utilisateurs des résultats de la recherche			x										
	Suivi des mesures et mesure des résultats, adaptations après un an				x			x		x				

Résultat 3 : La gestion des ressources humaines est améliorée														
	Créer un service GRH et former des cadres		x											
	Elaborer un plan de formation et de perfectionnement du personnel scientifique et technique de l'ISABU, mettre en œuvre les formations			x				x		x				
	Mettre en place des mesures d'incitation et de valorisation du personnel scientifique et technique de l'ISABU		x											

Résultat 4 : La réhabilitation et le renforcement des infrastructures et des équipements facilitent le travail de recherche en lien avec les programmes prioritaires de l'ISABU														
	Infrastructures - réhabilitation													
	Procéder à un inventaire détaillé des besoins de réhabilitation des infrastructures	x	x											
	Identifier les priorités sur lesquelles le projet d'appui pourra intervenir		x											
	Se concerter avec les autres bailleurs de fonds potentiels pour des prises en charge complémentaires		x							x				x
	Faire procéder à des devis, appels d'offre, travaux		x											
	Assurer un suivi et réception des travaux									x				
	Equipements													
	Faire un inventaire des besoins en matériel, équipements et produits de laboratoire		x											

	Estimer les coûts et définir les priorités																					
	Doter les laboratoires du matériel et des équipements en rapport avec les programmes prioritaires									x	x	x	x	x	x							
	Doter les stations de recherche et la direction de l'ISABU du matériel roulant pour la conduite des activités du projet									x	x	x	x	x								
	Doter la direction d'un appui communication entre siège et terrains									x	x	x	x	x								

Resultat 5: Les programmes de recherche prioritaire sont mis en oeuvre et des synergies sont développées avec le terrain

	Validation des 5 programmes de recherche prioritaire + mise en oeuvre										x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Développement de points d'applications terrain et conventions												x	x	x	x	x	x	x	x		
	Définition des champs d'études à caractère prospectif et exécution													x	x	x	x	x	x	x	x	x
	Communication et diffusions													x	x	x	x	x	x	x	x	x

A noter qu'un audit annuel des comptes projet devra également être programmé par l'UGP.

Phase de clôture: Procéder aux évaluations, renforcer les partenariats pour une bonne viabilité des acquis de l'ISABU

	Evaluation externe																							
	Bilan des partenariats et plan de renforcement																							x
	Audit final des comptes																							x
	Transfert des moyens du projet																							x

7.3 ANNEXE N°3 – TDR DU PERSONNEL LONG TERME

7.3.1 Le Directeur d'intervention du projet

Lieu d'affectation: Bujumbura – Siège de l'ISABU

Le Directeur d'intervention du Projet sera le directeur général de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi.

Description des fonctions

Nommé par le Ministre du MINAGRIE, le Directeur d'intervention aura pour responsabilité, vis à vis des instances gouvernementales et du bailleur de fonds du projet, la supervision générale du projet, en étroite concertation avec le délégué à la cogestion affecté au projet. A ce titre, il aura sous son autorité directe, le personnel national recruté par le projet ou directement rattaché au projet.

Conformément aux éléments descriptifs précisés dans le DTF du projet et dans le respect des directives émanant de la SMCL, il sera principalement chargé de :

- Etre un élément moteur dans la définition du Plan directeur de l'ISABU ;
- En collaboration avec l'Assistant Technique International, superviser l'ensemble des activités de l'intervention, en particulier par rapport à la cogestion de ses fonds, assurer la cohérence de la stratégie du projet et veiller au bon fonctionnement technique, administratif et financier des activités du projet;
- Définir les orientations et stratégies devant aider à l'élaboration des programmes d'actions, et devant être adoptées par la SMCL ;
- Suivre et contrôler l'exécution progressive des différentes actions programmées, en conformité avec la planification établie, ainsi que l'affectation et l'utilisation des budgets qui y ont été alloués ;
- Superviser l'organisation des missions d'appui et l'évaluation finale ainsi que les opérations administratives et financières de clôture du projet ;
- Superviser directement la gestion du personnel national du projet conformément à la législation nationale ;
- Coordonner et superviser directement toutes les relations de l'intervention avec les institutions gouvernementales, et non gouvernementales ;
- Superviser tout le processus de préparation, de signature et de suivi des devis programmes semestriels ;
- Superviser tout le processus de préparation, signature et de suivi des conventions de collaboration pouvant être décidées avec les institutions partenaires ;
- Contribuer à l'élaboration et à l'appréciation des rapports techniques et rapports d'activité qui lui sont soumis, en procurant tous les conseils utiles à leur rapide finalisation, afin de les voir répondre aux attentes des partenaires intéressés ;
- En collaboration avec l'Assistant Technique International, superviser la préparation de tous les rapports financiers et Techniques du projet à l'intention de la SMCL et participer à toutes les réunions des dits Comité.

Qualifications requises

Ingénieur de conception ou cadre de haut niveau issu du monde la recherche agronomique, expérimenté, connaissant bien le fonctionnement de l'Etat.

Expérience en matière d'appui institutionnel et coordination, ayant de fortes bases méthodologiques, ayant de bonnes aptitudes en informatique.

Expérience en matière de Gestion de Projet (Gestion financière et Gestion des ressources humaines).

Aptitude à diriger et coordonner une équipe multidisciplinaire.

7.3.2 L'assistant technique international

Lieu d'affectation: Bujumbura – Siège de l'ISABU

Durée d'intervention: 36 mois

Description des fonctions:

Sous l'autorité administrative du Représentant Résident de la CTB à Bujumbura, et sous l'autorité fonctionnelle du MINAGRIE et dans le respect des directives émanant de la SMCL, l'AT International travaillera en collaboration étroite avec le Directeur de l'Intervention et les autres membres de l'équipe affectés à la mise en œuvre du projet.

Conformément aux éléments descriptifs précisés dans le rapport de formulation du projet, il sera principalement chargé de :

- Etre un élément moteur dans la concertation nécessaire à la définition d'un Plan directeur de l'ISABU;
- Assister le Directeur d'Intervention dans toutes les prises de décision concernant la gestion de l'intervention, en particulier par rapport à la cogestion des fonds. Dans ce cadre, il sera chargé de préparer, en lien avec le responsable administratif et financier, l'ensemble des procédures d'appel d'offre, de participer à l'analyse et l'évaluation des offres, l'adjudication et l'administration des marchés. Il sera aussi chargé de rédiger tous les documents contractuels avec des opérateurs indépendants et de veiller à la bonne réalisation des prestations. Il devra enfin superviser la mise en place de méthodes de comptabilité budgétaire rigoureuses;
- Superviser la rédaction des différentes procédures à suivre et formes de documents à fournir.
- Assurer un appui et un encadrement du travail du volontaire qui sera affecté en appui au département des études prospectives.
- Assurer la cohérence de la stratégie du projet et veiller au bon fonctionnement technique, administratif et financier des activités en étroite collaboration avec le Directeur d'Intervention;
- Mettre en place le système de suivi-évaluation des activités du projet et en particulier, superviser avec les différents services du projet l'élaboration des plans de travail et chronogrammes d'activités, élaborer les supports des rapports réguliers en fonction des différents services du projet et déterminer les indicateurs pertinents d'activité ;
- Apporter un appui technique direct dans toutes les activités concernant la mise en place et le fonctionnement des différentes composantes du projet ; en particulier, il consacrera une

partie importante de son temps de travail au développement des partenariats de l'ISABU et à la sécurisation financière des activités de l'Institut, au-delà de la durée du projet.

- Apporter un appui technique dans la préparation des termes de référence de toutes les études ;
- Assurer la diffusion régulière et élargie de tous les documents produits dans le cadre de l'exécution du projet aux partenaires concernés et coordonner les mesures concernant la mise en œuvre de la stratégie de communication du projet ;
- Superviser la production des rapports techniques et financiers du projet à l'intention de la SMCL et participer à toutes les réunions ;
- Participer aux actions d'évaluation périodiques des activités et produire des documents d'analyse et rapports correspondants ;
- Assurer la responsabilité de la clôture opérationnelle et financière du projet à la fin de la période d'exécution et avant la fin du contrat.

Qualifications requises

- Ingénieur Agronome, agro-économiste ou Diplôme universitaire supérieur scientifique.
- Spécialiste de l'appui institutionnel, connaissant bien le milieu de la recherche agronomique, ayant de fortes aptitudes et références méthodologiques.
- Expérience de 10 ans dans le domaine de l'appui institutionnel
- Grande capacité de travailler dans un milieu multiculturel et multidisciplinaire.
- Expérience dans la gestion de programme de coopération dans le secteur agricole. Une connaissance des procédures administratives de la CTB sera appréciée.
- Parfaite maîtrise du français et de la rédaction de rapports, de même que l'outil informatique (Word, EXCELL, POWER POINT...)
- Sensible aux thèmes transversaux (genre/environnement)

7.3.3 Le responsable administratif et financier

Lieu d'affectation: Bujumbura – Siège de l'ISABU

Durée d'intervention: 36 mois

Responsabilités

- Tenue des comptes du projet.
- Définition des procédures de passation de marché
- Lancement des procédures de sélection des entreprises et fournisseurs
- Participation aux délibérations des procédures de passation de marché.
- Vérification de la conformité de tous les contrats et déboursements.
- Participation à l'élaboration des rapports financiers du projet.
- Appui auprès des auditeurs externes du projet

Au-delà des tâches et responsabilités administratives et financières, le RAF assurera un appui transversal à l'assistant technique pour la conduite et le suivi des activités du projet. Il sera notamment en particulier chargé de suivre et mettre en œuvre, sous la responsabilité du Directeur d'intervention et de l'AT international, les aspects liés à la GRH.

Diplôme et expérience

- diplômé en gestion administrative et financière ou équivalent
- longue expérience dans la comptabilité d'un projet ou service, de préférence agricole.
- bonne connaissance des procédures de la gestion financière d'un projet de développement. La connaissance des procédures CTB est un atout. Dans le cas contraire, il devra s'initier aux procédures administratives et financières de la CTB.
- Expérience de travail en équipe, expérience préalable dans des projets de développement
- Expérience en GRH
- Capacité de formation et facilitation
- Bonne maîtrise de l'outil informatique (WORD, EXCEL),
- Bonne connaissance du français.

7.3.4 Le volontaire international : profil recherché

Lieu d'affectation: Bujumbura – Siège de l'ISABU

Durée d'intervention: 24 mois

Description des fonctions

Sous l'autorité administrative du Représentant Résident de la CTB à Bujumbura, et par délégation de l'assistant technique international affecté au projet et sous l'autorité fonctionnelle de la direction de l'ISABU et dans le respect des directives émanant de la SMCL, le volontaire international travaillera en collaboration étroite avec le département d'économie rurale de l'ISABU, en appui au développement de l'axe « Diagnostic prospectif – propositions », qui visera un renforcement des dimensions de recherche prospective.

Des termes de références plus précises seront élaborés par la Direction du projet pendant la première année.

Qualifications requises

- Profil économiste ou agro-économiste
- Expérience dans le domaine de la recherche est un atout
- Maîtrise du français et de la rédaction de rapports, de même que l'outil informatique (Word, EXCEL, POWER POINT...)
- Maîtrise de l'anglais est un atout
- Capacité de travailler dans un milieu multiculturel et multidisciplinaire.
- Facilités relationnelles et rédactionnelles

7.4 ANNEXE N°4 – LISTE INDICATIVE DES EQUIPEMENTS ET DE RÉHABILITATION

Détails sur les prévisions budgétaires liées à la réhabilitation

<i>Réhabilitation</i>				790 000 €
Station Gisozi				
Adduction d'eau				170 000
Renouvellement réseau de tuyauterie				40 000
Renouvellement réseau de câblage électrique				40 000
Réhabilitation bureaux				70 000
Construction et équipement salle polyvalente				60 000
Station Mahwa				
Renouvellement réseau de tuyauterie				25 000
Renouvellement réseau de câblage électrique				25 000
Construction et équipement salle polyvalente				60 000
Réhabilitation bureaux				90 000
Station Moso				
2131. Renouvellement réseau de tuyauterie				25 000
2132. Renouvellement réseau de câblage électrique				25 000
2133. Construction et équipement salle polyvalente				70 000
2134. Réhabilitation bureaux				90 000

Détails sur les prévisions budgétaires liées aux équipements

<i>Equipements</i>				495.000 €
Laboratoire de phytopathologie				
<i>Désignation</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total</i>
Alcool dénaturé	litre	100	5,00	500
Appareil photo numérique	Nombre	2	500,00	1 000
Autoclave	Nombre	2	7 000,00	14 000
Balance de précision	Nombre	3	2 000,00	6 000
Casserole à pression	Nombre	4	1 000,00	4 000
Centrifugeuse avec tubes et avec ses accessoires	Nombre	2	1 800,00	3 600
Congélateur à tiroirs	Nombre	3	1 500,00	4 500
Distillateur 12 litres/h	Nombre	2	4 500,00	9 000
Etuve	Nombre	2	2 000,00	4 000
Hotte à flux laminaire	Nombre	2	8 000,00	16 000
Humidimètre électronique	Nombre	2	500,00	1 000
Incubateur	Nombre	1	2 000,00	2 000
Lecteur ELISA et accessoires	Nombre	2	12 000,00	24 000
Microscope à contraste de phase	Nombre	3	5 000,00	15 000
Pompe busch S D 106 B	Nombre	5	1 500,00	7 500

Réactifs pour les bactéries		FF		5 000
Colorants pour les nématodes		FF		3 000
Réactifs pour les champignons		FF		5 000
Réactifs pour les viroses		FF		7 500
Réfrigérateur	Nombre	2	3 630,00	7 260
Tamis Din 4188 maille : 0,1 mm	Nombre	5	25,00	125
Tamis Din 4188 maille : 0,5 mm	Nombre	5	25,00	125
Tamis Din 4188 maille : 0,01 mm	Nombre	5	40,00	200
Tamis Din 4188 maille : 0,05 mm	Nombre	5	45,00	225
Thermosoudeuse	Nombre	3	500,00	1 500
Verrerie	FF			2 500
		<i>Sous-total labo phytopathologie</i>		144 535

Laboratoire d'entomologie				
Acetate d'ethyle	litre	10	25,00	250
Aiguille pour la collection des insectes	Nombre	2 500	0,50	1 250
Aspirateur à bouche	Nombre	20	5,00	100
Bécher bas sec 400 ml	Nombre	50	5,00	250
Bocal à cyanure	Nombre	20	15,00	300
Boîte ronde	Nombre	100	3,00	300
Bombonne à gaz carbonique	Nombre	2	1 000,00	2 000
Coffret à insectes standard (39 x 26 x 5,6)	Nombre	150	15,00	2 250
Coffret boîte lab 4 c	Nombre	100	5,00	500
Coffret boîte lab 5 c	Nombre	50	8,00	400
Coffret boîte lab 6 c	Nombre	50	15,00	750
Construction pièce conservation collection d'insectes	Nombre	1	20 000,00	20 000
Cuve cylindrique verre chimie n° 2	Nombre	80	20,00	1 600
Cuve cylindrique verre chimie n° 5	Nombre	50	40,00	2 000
Eprouvette en polypropylène	Nombre	150	5,00	750
Ethanol 95-96 %	litre	100	5,00	500
Etuve	Nombre	1	2 000,00	2 000
Lame pour bistouri n° 4	Nombre	100	0,50	50
Loupe frontale	Nombre	50	3,00	150
Manche de bistouri n° 4	Nombre	50	10,00	500
Papier de nettoyage optique n° 105	Nombre	100	1,00	100
Pince Dumont n°5	Nombre	5	20,00	100
Pissettes en polyéthylène	Nombre	50	1,50	75
Réfrigérateur	Nombre	2	1 500,00	3 000
Spatule en acier inox	Nombre	10	3,00	30
Stéréomicroscope	Nombre	3	4 000,00	12 000
Trousse entomologique	Paires	15	30,00	450
Tube en verre de 30 cc	Nombre	1 000	2,00	2 000
Tubes 30 ml pour entomologie	Nombre	1 000	2,00	2 000
Tuyau en caoutchuc NF	Nombre	1	15,00	15
Tuyau tygon	Nombre	1	50,00	50
		<i>Sous-total laboratoire</i>		55 720

223. Laboratoire de chimie agricole				
1. Matériel et équipement				
Acétylène pour analyse des cations par spectrophotomètre d'absorption atomique	Bouteilles	80	800,00	64 000,00
Analyseur de sucres à enzymes avec réactifs et accessoires	Nombre	1	30 000,00	30 000,00
Ballons Kjeldahl à col long de 600 ml	Nombre	60	60,00	3 600,00
Bécher en verre de forme haute de 250 ml, Ø65x120	Nombre	60	5,26	315,60
Béchers en verre de forme haute de 600 ml	Nombre	60	77,30	4 638,00
Broyeur	Nombre	1	3 187,00	3 187,00
Capsule en porcelaine de 60 ml	Nombre	40	5,45	218,00
Capsule en porcelaine de 90 ml	Nombre	40	5,45	218,00
Centrifugeuse avec tubes et avec ses accessoires	Nombre	1	1 712,00	1 712,00
Chromatographe en phase gazeuse de marque PERKIN-ELMER Clarus complet avec les colonnes y compris les frais de formation et d'installation	Nombre	1	50 700,00	50 700,00
DBO-oxymètre avec accessoires	Nombre	1	4 000,00	4 000,00
Dilueur / distributeur avec ses accessoires	Nombre	1	4 205,00	4 205,00
Distillateur d'eau 12 litres/h	Nombre	2	4 500,00	9 000,00
Distributeur 1-5 ml, 2-10 ml avec flacon de 1000 ml	Nombre	10	250,00	2 500,00
Entretien et maintenance de spectrophotomètre d'absorption atomique par HTDS, Tunisie	Visite	1	3 500,00	3 500,00
Eprouvette graduée avec pied en verre de 10 ml	Nombre	80	6,00	480,00
Eprouvette graduée avec pied en verre de 100 ml	Nombre	100	7,00	700,00
Eprouvette graduée avec pied en verre de 25 ml	Nombre	100	6,50	650,00
Eprouvette graduée avec pied en verre de 50 ml	Nombre	100	6,70	670,00
Extracteur Soxhlet pour extraction des graisses avec 12 ballons	Nombre	1	3 948,00	3 948,00
Générateur Azote/Air	Nombre	1	8 840,00	8 840,00
Générateur d'hydrogène	Nombre	1	8 190,00	8 190,00
Kjeldahl, unité de distillation avec ses accessoires	Nombre	1	6 053,00	6 053,00
Kjeldahl, unité de minéralisation de 12 postes avec 10 ballons avec accessoires et pièces de rechange	Nombre	1	5 459,00	5 459,00
Micropipette de 10 ml	Nombre	10	183,00	1 830,00
Micropipettes de 5 ml	Nombre	10	139,00	1 390,00
Mortier en porcelaine de 250 ml avec pilon	Nombre	6	23,50	141,00
Mortier en porcelaine de 500 ml avec pilon	Nombre	6	33,14	198,84
Nébuliseur pour spectrophotomètre d'absorption atomique	Nombre	2	1 337,00	2 674,00
PARAFILM 10x38 mm	Nombre	25	28,40	710,00
PH-mètre avec ses accessoires	Nombre	2	675,00	1 350,00
Pipette de 5 ml	Nombre	40	5,20	208,00

Pipettes de 1 ml	Nombre	40	4,50	180,00
Pipettes de 2 ml	Nombre	30	4,50	135,00
Pisettes de 500 ml	Nombre	10	4,40	44,00
Poire à pipeter avec 3 billes	Nombre	10	11,70	117,00
Pycnomètre de volume 100ml	Nombre	5	153,00	765,00
Système d'électrophorèse avec ses accessoires	Nombre	1	30 000,00	30 000,00
Tube à centrifuger en plastic avec bouchons, volume 100 ml, diamètre 30 mm, hauteur 115 mm	Nombre	100	20,00	2 000,00
Extrateur et unité d'extraction pour détermination de la qualité de l'eau	Nombre	1	20 000,00	20 000,00
Spectrophotomètre UV visible avec le kit de réactifs	Nombre	1	10 000,00	10 000,00
		<i>Sous-total 1</i>		288 526,44
2. Réactifs et produits de laboratoire				
Acétate d'ammonium pa	kg	10,00	36,60	366,00
Acide borique pa	kg	5,00	42,00	210,00
Acide chlorydrique pa	litre	20,00	25,00	500,00
Chlorure de lantane pa	kg	2,00	675,00	1 350,00
Ether de pétrole pa	litre	20,00	48,00	960,00
Hydrogène peroxyde pa 30% V	litre	20,00	85,00	1 700,00
Naphtyl-1 éthylènediamine dichlorhydrate pa	g	60,00	4,80	288,12
Sulfate de fer pa	kg	15,00	40,00	600,00
		<i>Sous-total 2</i>		5 974,12
		<i>Total Laboratoire chimie agricole</i>		294 500,56
		divers		244,44
		TOTAL EQUIPEMENTS		495 000,00 €

7.5 ANNEXE N°5 – MISSIONS D'APPUI PROPOSÉES POUR LE DÉBUT DU PROJET

Le budget réservé aux missions d'appui dans le cadre du projet ne sera pas suffisant pour répondre à tous les besoins en missions courtes. L'ISABU devra mobiliser ses autres partenaires à cet effet. La direction du projet, en concertation avec la SMCL appréciera la pertinence des missions proposées au moment opportun.

7.5.1 Appui externe pour la formulation du Plan directeur

Le travail de formulation d'un plan directeur devra se faire en plusieurs étapes :

1. Bilan des acquis principaux de la recherche agronomique du Burundi et de l'ISABU en particulier au cours des dernières années.
2. Degré de connaissance et de vulgarisation des acquis et résultats de la recherche agronomique par les principaux utilisateurs potentiels (producteurs agricoles, secteur privé agricole, projets et programmes de développement, services de l'Etat, etc.).
3. Analyse de l'adéquation entre les thèmes actuels de la recherche agronomique et les orientations de politique agricole, définition des écarts à combler.
4. Analyse approfondie des forces et faiblesses de l'ISABU et de sa capacité à réduire les écarts au regard des besoins du développement agricole.
5. Analyse des partenariats scientifiques et techniques de l'ISABU, passés et en cours, et de la réalité des réalisations effectuées dans ce cadre.
6. Définition des axes prioritaires de travail de l'ISABU (à ne pas confondre avec les axes de travail appuyés par le projet) et des types de partenariats à promouvoir.
7. Définition des compétences actuelles et des compétences nécessaires (Plan et développement des ressources humaines).
8. Définition des moyens nécessaires, et plan de développement pour acquisition de ces moyens.
9. Mise en place d'un chronogramme, et répartition des tâches pour atteindre les résultats envisagés.

C'est l'ensemble de ces travaux qui constituera le Plan directeur.

Des termes de référence devront être élaborés par le Directeur d'intervention nationale et l'assistant technique international pour un appui externe à l'élaboration du Plan directeur. La mission d'appui ne devra intervenir que lorsque les premières étapes du travail auront été affinées par le projet et la direction de l'ISABU.

7.5.2 Mission d'appui à la mise en place d'un service de gestion des ressources humaines, mesures incitatives préconisées, gestion administrative et financière

Il est proposé de mettre en place une véritable fonction de GRH afin d'être attentif :

- à la bonne adéquation entre les besoins de la recherche et les profils des chercheurs et techniciens,
- à une bonne gestion des plannings de départ en formation en lien avec les besoins des programmes, et sans que cela ne pénalise les travaux en cours,

- à une programmation des besoins en personnel sur le moyen terme (à 3 ans) et organisation des recrutements en lien avec la direction et les responsables de programme,
- à élaborer ou faire élaborer les modules de formation continue du personnel (sur les outils de la recherche, les méthodes liées à l'élaboration des programmes de recherche, l'élaboration des protocoles, la collecte et l'analyse des données, les modes de restitution, de communication et de diffusion des résultats...)
- à développer des partenariats avec les universités et autres instituts de recherche pouvant assurer des formations « en sandwich », par alternance, qualifiante ou diplômantes qui permettraient de ne pas éloigner pour des périodes trop longues les chercheurs de l'Institut.
- à mettre en place un système de motivation et valorisation du travail des chercheurs et techniciens (notamment par des primes en fonction des travaux ou tâches accomplies en lien avec les objectifs de recherche : par exemple, lorsqu'un chercheur construit un programme de recherche pertinent, trouve des partenaires scientifiques et financiers, publie un article ou fait une communication internationale)
- à mettre en place un système de tutorat permettant à des chercheurs expérimentés d'assurer un encadrement des jeunes chercheurs sur une période de 2 à 3 ans.

En cas de besoin, un consultant sera mobilisé par la direction du projet pour formuler des propositions concrètes et pratiques pour la mise en œuvre de ces différentes fonctions.

7.5.3 Mission d'appui à la mise en œuvre des conventions de partenariat avec les points d'application de terrain

Les activités de recherche relatives aux axes « Sécurité alimentaire – cultures vivrières », « Amélioration des revenus des producteurs par la promotion de cultures innovantes à fort potentiel et valeur ajoutée » et « Diagnostic prospectif – propositions » qui seront retenues dans le Plan directeur (voir page 6) seront soutenues par le projet.

Le soutien à ces activités de recherche se fera notamment par le biais de conventions de partenariats avec différents points d'applications sur le terrain (quatrième axe d'intervention stratégique « Développement de points d'applications pour la recherche »). L'objectif est : (i) d'ouvrir davantage l'ISABU sur des problématiques de recherche de terrain, (ii) de développer de nouvelles formes d'échanges et de relais entre l'ISABU et les projets qui travaillent dans le développement agricole et l'élevage, (iii) d'affirmer au sein des projets de développement une dimension de recherche appliquée, soutenue par l'Institut.

En particulier, le projet d'appui cherchera à développer des partenariats avec les projets financés par la coopération belge (projet de développement agricole de la province de Kirundo, projet d'appui aux vulnérables de la province de Ruyigi (développement et aménagement des marais et bas fonds), mais aussi avec des projets soutenus par d'autres bailleurs (comme le PARSAD qui intervient dans 4 provinces de l'est en appui à la sécurité alimentaire, le projet FIDA PPRTC, le PPCDR de l'Union Européenne qui intervient dans 5 provinces).

Des partenariats seront également développés avec le Projet d'appui au secteur semencier et avec le Projet d'appui institutionnel au MINAGRIE.

Il appartient à la direction du projet et en particulier à l'assistant technique international de prendre tous les contacts préalables avec les acteurs de terrain indiqués ci-dessus. En cas de besoin, il sera fait recours à un appui externe pour aider à l'organisation de ces différents partenariats.

7.5.4 Mission d'appui pour la définition du programme de recherche en économie du développement, et plus largement sur les thèmes à caractère prospectif

Le projet encouragera les études à caractère prospectif et les programmes de recherche qui concourent à élaborer des scénarios d'évolution de l'agriculture et de l'élevage en tenant compte des grandes tendances (démographique, pression foncière, évolution des imports-exports de produits agricoles, changements climatiques...), afin de permettre à l'ISABU d'exercer un mandat d'information et alerte éventuelle des décideurs sur les thèmes devant faire l'objet d'une attention particulière, et se traduire le cas échéant par de nouveaux thèmes de recherche.

Le volontaire international qui sera mis à disposition pendant 2 ans par la coopération belge sera affecté à cette tâche, en appui au département de l'ISABU qui sera en charge de ces questions au sein de l'ISABU (actuellement la recherche prospective n'existe pas au sein de l'Institut, mais un département est chargé de mener des travaux de socio-économie).

Sur la base des premiers éléments de diagnostic qui seront mis en évidence par l'ISABU avec l'appui du volontaire international, une mission d'appui externe pourra être mobilisée pour définir un programme de recherche sur ces thèmes et définir les méthodes et moyens nécessaires.

7.5.5 Bilan sur les recherches en appui aux cultures de rente conduites par l'ISABU (café et thé principalement), perspectives pour l'ISABU et partenariats à développer

Concernant les grandes filières de cultures de rentes (café, thé, huile de palme, coton...) qui procurent l'essentiel des recettes à l'exportation du pays et des revenus pour les producteurs engagés dans ces filières, la mission de formulation considère que l'ISABU n'a -à présent- pas les profils et les équipements (nécessitant des investissements lourds), pour faire de la recherche de long terme (plutôt à caractère fondamental) sur ces cultures.

La mission devrait faire des recommandations si l'ISABU devrait être plutôt responsable ou plutôt partenaire de la conduite de recherches sur les filières à l'export. Les Instituts spécialisés (OCIBU, OTB...) ont cependant des conventions en cours avec l'ISABU dont il convient de faire un bilan.

Au regard des forces et faiblesses de l'ISABU pour la conduite de recherches répondant aux attentes des principales filières de production agricole à l'export, il est proposé qu'un consultant externe donne un avis sur le rôle que l'ISABU peut jouer dans les recherches nécessaires, et fasse des propositions concrètes pour le développement de partenariats adaptés.

7.6 ANNEXE N°6 – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ISABU

Infrastructures de l'ISABU : siège, stations et centres de recherche

1. Bâtiments administratifs situés à Bujumbura

- Siège de l'ISABU sis à l'Avenue de la Cathédrale
- Bureaux de la Prévulgarisation / Bibliothèque / Sylviculture sis à 20 m du siège ISABU
- Bureaux des programmes Fertilité / Pédologie / Socio-économie Rurale / Génie Rural, Boulevard du 28 Novembre
- Bureaux des programmes Production des Semences et Plants / Intégration Elevage - Agriculture situés au Quartier Kinanira, transférés actuellement dans ces nouveaux bâtiments prêt de la Cathédrale (construits sur financement du Projet AIFS)

2. Stations de recherche (6)

Gisozi (<i>Mugamba</i>) Moso (<i>Moso</i>)	Mahwa (<i>Bututsi</i>) Karuzi (<i>Buyogoma</i>)	Imbo-Centre (<i>Imbo</i>) Rukoko (<i>Imbo</i>)
---------------------------------------------------	--------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------

N.B. Chaque station dispose de plusieurs maisons d'habitations (haut et moyen standing), de bureaux, bibliothèque, magasins, étables, un ou plusieurs laboratoires (Gisozi) et collections.

3. Centres de recherche (14)

Rukoba (<i>Gitega</i>)	Kayanza (<i>Kayanza</i>)	Murongwe (<i>Mutabo</i>)	Munanira (<i>Kayanza</i>)	Mwokora (<i>Muruta</i>)
Buhoro (<i>Cibitoke</i>)	Ndebe (<i>Gibeta</i>)	Mparambo (<i>Cibitoke</i>)	Akagoma (<i>Ruhororo</i>)	Nyange (<i>Makamba</i>)
Isale (<i>Isale</i>)	Buyongwe (<i>Ruhororo</i>)	Bubanza (<i>Bubanza</i>)	Nyakararo (<i>Gisozi</i>)	

4. Antennes ISABU situées aux chefs-lieux des provinces

Les antennes se situent à Ngozi, Ruyigi et à Gitega

5. Laboratoires de recherche et de production de semences

- Laboratoire de chimie agricole (analyse des sols et végétaux) (Bujumbura)
- Laboratoire d'analyse de la qualité du café (Bujumbura)
- Laboratoire de préparation, purification et production des souches de semences de pomme de terre et boutures de patate douce (Gisozi)
- Laboratoire des valeurs boulangères et meunières du blé (Gisozi)
- Laboratoire de défense des cultures (Bujumbura)
- Laboratoire de contrôle et de certification des semences (Bujumbura, Kinanira)
- Laboratoire de microbiologie des sols (Bujumbura)
- Les fermes zootechniques de Mahwa et Rukoko (*Intérieur du pays*)

Situation du personnel en 2005 et en 2006

Catégorie	Effectif 2005	Effectif 2006
Cadres à mandat	4	4
Chercheurs	38	64
Cadres administratifs	10	13
Techniciens A2	47	50
Techniciens A3	61	55
Autres administratifs et techniciens (niveau 8 ^{ème} – 10 ^{ème})	89	26
Main d'oeuvre contractuelle	121	170
Main d'oeuvre journalière	± 1.500	

I. Recherche dans les stations de Gisozi, Moso et Mahwa.

Traditionnellement, on distingue au Burundi onze régions naturelles, basées principalement sur les paramètres altitudinaux et écologiques. Ces régions naturelles sont ensuite regroupées en six grands ensembles appelés zones agro-écologiques en fonction des exigences édapho-climatiques des cultures : Imbo, contreforts du Mumirwa, haute altitude, plateaux centraux, dépression de l'est ou le Kumoso, dépression du Bugesera.

La station de recherche de Gisozi s'étend sur une superficie de 350 ha. Elle est située dans la région naturelle du Mugamba dans la zone agro-écologique de haute altitude. Le climat y est très doux, les températures moyennes annuelles sont inférieures à 18°C et le volume annuel des précipitations est égal à 1.600 mm/an. Les sols sont favorables aux cultures vivrières et industrielles. Les activités de recherche menées par l'ISABU au niveau de la station de Gisozi portent principalement sur la sélection variétale du maïs, du blé, de la pomme de terre, du théier ainsi que la lutte intégrée contre les maladies et ravageurs des cultures précitées. Pour l'instant, 13 variétés de pomme de terre, 4 variétés de maïs et 4 variétés de blé ont été mises au point et font déjà objet d'une large diffusion en milieu rural. Quant à la recherche sur le thé 20 variétés sont déjà identifiées et diffusées

La station du Moso couvre environ 500 ha. Elle se situe dans la dépression du Kumoso à l'est du pays. Les précipitations annuelles sont de l'ordre de 1100-1200 mm. Les températures sont relativement élevées (20-30°C) et la saison sèche est plus marquée. Les sols sont très fertiles et la zone se prête à l'irrigation. Les principales activités de recherche à la station du Moso sont la sélection variétale de la patate douce, du manioc, du haricot, du sorgho, du riz de marais, du soja et de l'arachide. 4 variétés de patate douce, 5 variétés de manioc, 10 variétés de haricot, 3 variétés de sorgho, 5 variétés de riz et 3 variétés d'arachide ont été sélectionnées et font pour l'heure objet de diffusion.

La station de Mahwa s'étend sur 800 ha et se situe dans la zone agro-écologique des plateaux centraux à 1700-1800 m d'altitude. La région qui abrite la station étant une zone d'élevage par excellence, les efforts de recherche ont été concentrés sur les cultures fourragères et l'amélioration génétique bovine. A ce titre, 10 variétés de cultures fourragères, 3 races bovines introduites (frisonne, sahiwal, ayrshire) font objet de recherches et de diffusion. Outre ces activités zootechniques, la station de Mahwa effectue également des recherches sur la pomme de terre et le sorgho (3 variétés de haute altitude).

II. Thèmes de recherche sur le caféier et le théier

Sur le caféier, l'ISABU se propose de poursuivre l'introduction de germoplasme en sélection avancée et la sélection variétale, l'amélioration des techniques culturales, plus particulièrement la recherche des meilleures formules de fertilisation en fonction de différents modes de couverture du sol et la lutte intégrée contre les maladies et les ravageurs de la culture.

Sur le théier, les activités de recherche de l'ISABU porteraient pratiquement sur les mêmes thèmes, c'est-à-dire l'introduction de germoplasme en sélection avancée et la sélection variétale, l'amélioration des techniques culturales, en l'occurrence la recherche des meilleures formules de fertilisation et la lutte contre les mauvaises herbes.